Jeudi 25 février 1864
29me ANNÉE.
3 MOIS (Départements). . . . . 16 fr.
BUREAUX D'ABONNEMENT, 123, RUE MONTMARTRE.

LA PRESSE

Jeudi 25 février 1864
29me ANNÉE.
3 MOIS (Paris et département de la Seine). 13 fr. 50
RÉGIE D'ANNONCES, 40, place de la Bourse.

DÉPÊCHES ÉLECTRIQUES

Angleterre.

« Londres, 23 février, 3 h. 35 soir.

» Consolidés anglais, 91 5/16.

» Il a été déposé 54,000 liv. st. à la Banque d'Angleterre. On s'attend à une prochaine réduction de l'escompte. »

« Londres, 23 février, 5 h. 35 soir.

» *Chambre des communes.* — M. Johnston annonce qu'il est dans l'intention de proposer une motion portant que, dans l'opinion de la Chambre, la conduite du gouvernement dans les négociations récentes au sujet de la Pologne, n'a servi qu'à diminuer l'influence de l'Angleterre.

» M. Walsh annonce de son côté qu'il proposera une résolution dont voici le sens : Les grands changements survenus dans la guerre navale et l'état critique des relations étrangères de la Grande-Bretagne rendent nécessaires les plus vigoureux et les plus énergiques efforts de la station pour le maintien de la suprématie maritime de l'Angleterre. »

« Londres, 23 février, 7 h. soir.

» M. Layard, répondant à M. Clifton, dit : Il est vrai que l'Angleterre, sur la demande des gouvernements français et autrichien, a laissé ces gouvernements passer une certaine quantité de tabac à travers le blocus, le gouvernement américain y consentant. Ce tabac, propriété de la France et de l'Autriche, était à Richmond lorsque la guerre civile a éclaté. L'Angleterre n'a pas fait de demande semblable pour du coton, qui eût été si utile à ses malheureux ouvriers du Lancashire, parce que le coton est une propriété privée. »

« Londres, 24 février.

» Le *Times* dit que l'Angleterre a invité la Confédération germanique et les puissances signataires du traité de 1852 à une conférence qui se tiendrait à Londres et qui aurait pour objet de résoudre la question danoise. L'Autriche et la Prusse, ajoute le *Times*, auraient accepté cette proposition. L'armée austro-prussienne ne s'avancera pas davantage dans le Jutland. »

Autriche.

« Vienne, 23 février soir.

» La *Gazette autrichienne*, édition du soir, annonce que le gouvernement anglais a proposé à Vienne et à Berlin une conférence diplomatique pour la solution du conflit dano-allemand. L'Autriche et la Prusse auraient donné leur assentiment à cette proposition. »

Belgique.

« Bruxelles, 23 février.

» La Chambre des représentants est convoquée pour le 1er mars.

» La discussion du budget de la justice est placée en tête de l'ordre du jour. A cette occasion, le ministère et l'opposition échangeront des explications. »

Danemark.

« Altona, 23 février.

» Une ordonnance émanée du quartier général du feld-maréchal Wrangel, en date d'Apenrade, 19 février, déclare que tout acte hostile contre l'armée alliée, serait puni d'après les lois de la guerre.

» Le manifeste des commissaires civils sur l'emploi des langues porte que l'enseignement public ainsi que les offices religieux des églises ne pourront désormais avoir lieu qu'en allemand; pour les autres exercices du culte, le danois ne sera employé que sur le désir des parties intéressées. Une ordonnance des commissaires fédéraux dans le Holstein abolit, à partir du 1er avril, en réservant le consentement de la représentation du pays, le système monétaire danois et introduit l'ancien cours sleswig-holsteinois.

» A partir du 1er décembre, les caisses du pays n'accepteront plus la monnaie de billon danoise ni les billets de la Banque nationale de Copenhague.

» Le *Mercure d'Altona* annonce que les commissaires fédéraux se sont mis en rapport avec les autorités suprêmes civiles du Schleswig pour l'abolition du péage de l'Eider et pour une union douanière. »

« Hambourg, 23 février.

» Les nouvelles de Copenhague du 19 portent que le gouvernement a présenté au Folkething un projet pour l'appel des conscrits de l'année prochaine. Un autre projet concerne une nouvelle levée partielle de marins.

» Une communication du ministre de la guerre, en date du 21, donne les nouvelles suivantes .

» La position de l'ennemi, au nord de Kolding et à l'ouest de Skodsburg ne paraît pas avoir changé.

» D'après le rapport du commandant le *Rolfkrake*, cette batterie cuirassée a eu, dans le combat du 18, un lieutenant et trois hommes blessés. La batterie a, sur sa cuirasse, près de cent marques de boulets. Les parapets de babord ont été percés en six endroits; cependant, le navire est encore en état de combattre; la tour, les canons et la machine sont intacts. »

Espagne.

« Madrid, 23 février.

» Le ministre de l'intérieur a présenté hier, à la Chambre des députés, un projet de loi électorale. Les journaux ne croient pas que ce projet convienne à tous les partis.

» 3 0/0 dette intérieure, 51.95.

» 3 0/0 dette différée, 47.60. »

Grèce.

« Messine, 23 février.

» D'après les derniers avis d'Athènes, on s'attend dans cette capitale à la retraite du ministre Bulgaris, par suite des derniers troubles. »

Italie.

« Turin, 23 février.

« Emprunt italien, 67 70. »

Pologne.

« Breslau, 23 février, soir.

» On lit dans la *Gazette de Breslau* :

» La nouvelle que les Polonais auraient fait sauter un train de marchandises, près de Wloclawek se réduit à la chute de quatorze chariots vides, occasionnée par la disparition d'un parapet.

» Le bruit court que 60,000 hommes de troupes prussiennes vont être réunis sur la frontière du royaume de Pologne. »

Portugal.

« Lisbonne, 23 février.

» Il est complétement inexact que le comte de Païva doive être transféré de l'ambassade de Paris à celle de Madrid. Le comte de Païva vient à Lisbonne pour prendre part aux travaux de la Chambre des pairs dont il est membre. Il ira ensuite reprendre son poste à Paris. »

Prusse.

« Brême, 22 février, soir.

» Un traité a été signé, le 15 février, entre le roi de Prusse et le grand-duc d'Oldenbourg. Par ce traité, le grand-duc concède à la Prusse la création de nouveaux établissements commerciaux et militaires sur les côtes du Jahde.

» Ce traité, auquel le grand-duc d'Oldenbourg s'était longtemps refusé et qu'il a accepté seulement pour rétablir les bons rapports avec la Prusse paraît être l'indice de nouvelles combinaisons d'une grande importance. »

« Berlin, 23 février.

» Il résulte de rapports officiels que les brigades Rœder, Ganstein et Græben, ont entrepris hier à la pointe du jour, avec de l'artillerie et en présence du feld-maréchal de Wrangel, du prince royal et du prince Frédéric-Charles, une reconnaissance sous le feu des redoutes de Düppel : Elles ont eu trois morts et vingt blessés. On a pris à l'ennemi quelques drapeaux, plusieurs officiers et deux cents hommes. »

Agence Havas-Bullier.

FRANCE

Paris, 24 février

A Son Exc. M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre,

Vous avez dans vos attributions la direction générale de la presse et toute la mise en mouvement du suffrage universel, tel qu'il a été réglé par le titre V de la Constitution du 14 janvier 1852; le décret organique du 2 février 1852, et le décret réglementaire du même jour; les sénatus-consultes des 27 mai 1857 et 17 février 1858, et le décret impérial du 29 décembre 1862. C'est à ces deux titres que j'ai l'honneur de vous adresser publiquement cette lettre, que je serais sans qualité pour vous écrire particulièrement, quoique vous ayez bien voulu vous souvenir et que je n'aie pas oublié que de 1834 à 1848 nous avons été collègues pendant quatorze ans à la Chambre des députés.

Il s'agit des deux élections qui vont avoir lieu à Paris dans la 1re et dans la 5e circonscription électorale, par suite de l'option de M. Havin pour le département de la Manche et de celle de M. Jules Favre pour la ville de Lyon.

Comment se feront ces nouvelles et prochaines élections?

Se feront-elles comme se sont faites celles du 31 mai 1863? Seront-elles dirigées ?

Le gouvernement impérial aura-t-il, cette fois encore, ses candidats officiels recommandés par le *Constitutionnel*, la *Nation* (1), la *Patrie* et le *Pays*?

L'opposition constitutionnelle aura-t-elle également ses candidats recommandés par l'*Opinion nationale*, la *Presse* et le *Siècle* ?

Les autres journaux, tels que la *France*, la *Gazette de France*, le *Journal des Débats*, le *Monde*, le *Nord*, le *Temps*, l'*Union*, continueront-ils de s'abstenir de toute direction?

L'opposition constitutionnelle représentée par les députés de la Seine et les trois rédacteurs en chef de l'*Opinion nationale*, de la *Presse* et du *Siècle* se réunira-t-elle de nouveau en conseil, — à l'exemple du conseil des ministres, — afin de proposer aux électeurs les candidats qui lui paraîtront avoir le plus de chances d'être élus et d'empêcher que les votes, ne sachant sur qui se porter, s'égarent dans la fantaisie et se perdent dans le vide ?

Enfin, des deux parts : gouvernement impérial et opposition constitutionnelle, y aura-t-il, comme en mai 1863, une liste exclusive ? En d'autres termes, des deux côtés cherchera-t-on à égaliser la lutte et à s'assurer le plus grand nombre possible de votants et de suffrages ?

C'est un fait qu'en mai 1863 le succès le plus complet a couronné les dispositions prises par le conseil opérant comme il a opéré, puisque ses neuf candidats ont été élus dans les neuf circonscriptions de la Seine.

Le même succès ne paraît pas douteux pour les deux élections qui vont avoir lieu.

Le conseil, s'il ne plaçait pas la vérité au-dessus du succès, n'aurait donc qu'à persister dans la ligne qui a reçu, à trois reprises, — le 1er juin, le 15 juin et le 14 décembre 1863, — l'éclatante approbation de la majorité électorale.

Mais une circulaire ministérielle du 21 juin 1863, a avancé que les neuf élections unanimes de Paris avaient été le résultat d'une « *coalition formée entre les opinions plus ou moins rattachées aux gouvernements antérieurs*, » que ces neuf élections étaient dues aux « *excitations de la presse et à une surprise du suffrage universel.* »

Je viens en mon nom personnel vous proposer de vérifier ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux dans cette opinion, je devrais dire dans cette conviction de votre ardent mais loyal prédécesseur M. le duc de Persigny.

Peut-être, monsieur le ministre, ma doctrine en matière de presse, doctrine qui est le fruit de trente années d'études et d'expérience, est-elle parvenue jusqu'à vous. Cette doctrine fonde l'impunité de la presse sur son impuissance.

Adopter ma proposition serait le moyen de vérifier, par la même occasion, si la doctrine que je professe est une vérité ou une erreur.

Le moyen dépend complètement de vous, monsieur le ministre.

Il n'y en a pas de plus simple, car voici en quoi il consisterait :

Le gouvernement annoncerait qu'il ne présentera aucun candidat; il laisserait ainsi à toute candidature plus proche de la majorité que de la minorité législative toute liberté de se produire.

L'opposition ferait la même déclaration et tiendrait la même conduite. Elle laisserait aussi toute liberté de se produire à toute candidature plus proche de la minorité que de la majorité législative.

Usant de votre pouvoir discrétionnaire, monsieur le ministre, vous inviteriez les rédacteurs en chef des quatorze journaux de Paris à se rendre dans votre cabinet, et, à titre d'expérience, vous leur interdiriez à tous, sans exception, de publier dans leurs colonnes aucune liste électorale, d'insérer aucune circulaire, de recommander sous aucune forme, ni directe ni indirecte, aucune candidature.

Par contre et pour suppléer les journaux, lesquels suppléaient, autant qu'il dépendait d'eux, le droit de réunion, vous prendriez un arrêté dans lequel il serait dit que les électeurs de la 1re et ceux de la 5e circonscription de Paris, seront entièrement libres de se réunir pendant les vingt jours au moins de la période électorale (art. 4 du décret organique du 2 février 1852) pour entendre les candidats, qui se seraient conformés à l'article 1er du décret du 1er février 1858, et, après les avoir entendus, choisir entre eux.

Si vous faisiez à ma proposition l'honneur de la porter au conseil des ministres, et si le conseil lui faisait l'honneur de l'adopter, le gouvernement trouverait ainsi dans l'exercice du suffrage universel dégagé de toute influence, réelle ou supposée, autre que l'influence — celle-là incontestablement légitime — des éligibles sur les électeurs, des indications qui ne pourraient que lui être utiles.

Quoi de plus utile que de connaître la vérité ! Quoi de plus dangereux que de l'ignorer !

Gouvernement et opposition ayant renoncé des deux parts à toute désignation préalable et à toute recommandation de candidats, la conséquence de cet *isolement* du suffrage universel serait de rendre nécessaires deux tours de scrutin.

Par le premier tour de scrutin, le gouvernement apprendrait à quoi s'en tenir sur le degré et sur la nature d'influence attribuée en mai 1863 aux *excitations de la presse*.

De deux choses l'une : ou les électeurs de 1864, strictement *isolés*, persisteraient dans le même esprit d'opposition libérale qui a caractérisé à Paris les élections de 1863, ou ils les contrediraient. Si les électeurs de 1864 contredisaient les électeurs de 1863, ce serait la preuve que M. le duc de Persigny a eu raison de prétendre que les élections de Paris en 1863, dues aux *excitations de la presse*, ont été une *surprise du suffrage universel*; mais si, au lieu de les contredire, elles les confirmaient, ne serait-ce pas la preuve qu'elles n'ont pas été une *surprise du suffrage universel due aux excitations de la presse*, et que ce n'est pas, en matière de journalisme, du côté de l'opinion soutenue par M. le duc de Persigny que se trouve la vérité ?

Une telle épreuve étant toute à l'avantage du gouvernement, je ne comprendrais guère qu'il ne l'acceptât pas et qu'il ne la tentât point.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, qu'une sorte de manifeste électoral en faveur de *candidatures ouvrières*, portant soixante signatures, a paru dans la plupart des journaux; car il m'est revenu que le gouvernement s'en était ému, y voyant une sorte de réveil des prétentions de 1848.

Cette idée de *candidatures ouvrières* n'est pas nouvelle ; elle s'est déjà produite aux élections générales de mai 1863, où elle n'a éveillé aucune sympathie, obtenu aucun succès, puisque le cinquième nom inscrit au bas de la liste des soixante signataires n'a eu que 11 suffrages. Depuis cette époque et sous des influences insaisissables, mystérieuses, le germe de 1863 aurait-il poussé de profondes et de nombreuses racines? Les ouvriers auraient-ils résolu de se compter, de se faire compter et de n'avoir plus désormais d'autres guides de leur conduite électorale qu'eux-mêmes et qu'eux seuls ? Le gouvernement, en vue des élections générales de 1869, doit tenir à le savoir avec exactitude et certitude. Il le saura par le moyen que j'indique et qui consiste, je le répète, à *isoler* les prochaines opérations électorales de Paris et à les livrer exclusivement aux seules forces qui leur soient propres.

Si mes informations sont justes, il faudrait accorder peu d'importance à l'initiative prise par ces soixante électeurs, non en qualité d'électeurs, mais en qualité d'ouvriers. Cette initiative aurait rencontré dans les ateliers plus d'objections que de sympathies, et le manifeste signé Jean Aubert (pour ne citer que la première signature) aurait déjà provoqué plus d'un contre-manifeste. Mais, je le sais par expérience, rien de plus trompeur que les informations particulières appliquées aux sentiments des masses. Ces sentiments, nul ne les connaît. Elles-mêmes ne les connaissent pas, car il suffit, pour qu'ils changent tout à coup, d'un mot juste qui les fasse vibrer, d'un mot malheureux qui les blesse, ou d'un nom qui les électrise. Je veux donc raisonner dans l'hypothèse considérée comme la plus défavorable : je veux supposer que les électeurs de la 1re et de la 5e circonscription de la Seine soient disposés, aux prochaines élections de Paris, à choisir un ouvrier pour les représenter au Corps législatif. Eh bien ! je dis que cette hypothèse admise, ce serait une raison de plus en faveur de la liberté de réunion électorale que je revendique, car la prudence prescrirait qu'ils le choisissent en connaissance d'idées, après les lui avoir entendu exposer et débattre. Avec la liberté de réunion électorale, le *candidat ouvrier* ne pourrait pas surprendre le vote des électeurs par une de ces professions de foi évasives où l'on échappe par le vague des généralités à la difficulté des solutions. Mis en demeure de s'expliquer et de préciser, il faudrait bien qu'il s'expliquât et qu'il précisât, au risque de se briser contre l'écueil. Mais si dans cette épreuve périlleuse l'*ouvrier candidat* réussissait, ce serait de toute justice et de la meilleure politique qu'il fût élu, car sur le champ de bataille électoral, avec les vastes proportions que lui a données le suffrage universel, il n'y a pas plus de raison pour que le simple ouvrier ne devienne pas député, qu'il n'y en a pour que le simple soldat ne devienne maréchal de France. Oui, il est juste, il est bon que quiconque se distingue et s'élève soit distingué et élevé. Ce n'est même qu'à cette condition que se fondera l'ordre véritable et le seul durable; ce n'est qu'à cette condition que les masses finiront par avoir pour les institutions de leur pays le même orgueil patriotique et le même dévouement héroïque qu'elles ont pour son drapeau! Il paraît tout simple maintenant qu'un soldat devienne maréchal de France; mais il n'en était pas ainsi avant que les grandes guerres de la République et de l'Empire eussent créé de nombreux et glorieux précédents! Il serait également tout simple qu'aux prochaines élections un ouvrier fût nommé député ; il ne faudrait s'en étonner et s'en effrayer que s'il était élu non à cause de la supériorité relative dont il aurait fait preuve, mais parce qu'il aurait lâchement flatté les passions de l'envie et les erreurs de l'ignorance. En tout cas, y eût-il là un danger pour les élections générales de 1869, qu'il vaudrait mieux encore le sonder pour s'efforcer de le prévenir que de fermer les yeux pour ne pas le voir.

Vous avez, monsieur le ministre, le cœur trop ferme et l'esprit trop juste pour n'être pas de cet avis. Vous me saurez donc gré, je n'en doute pas, des sentiments qui m'ont dicté cette lettre, quoique publiée sans votre assentiment.

Mêlé pendant vingt-cinq ans aux passions politiques, il m'est arrivé de m'y associer ; mais je n'en ai plus aucune, et toute mon existence de publiciste est exclusivement vouée désormais à la recherche du vrai. Si, aux mois de mai et de novembre 1863, la liste de l'opposition constitutionnelle a été imprimée pendant vingt jours en tête de la *Presse*, et si j'ai concouru pour ma faible part au succès des neuf candidats qui ont été élus, c'est que la question électorale avait été posée de telle sorte, qu'il était impossible que ceux qui voient de loin et ne conçoivent pas la stabilité sans la liberté votassent autrement qu'ils ont voté.

Peut-être le vote de Paris eût-il été différent si la liberté de réunion électorale eût été aussi entière qu'elle le fut en avril et en décembre 1848, sans qu'il y ait eu à cette époque le plus léger trouble et le plus petit désordre.

Il est incontestable que les neuf élections unanimes ont creusé une profonde ornière électorale ; le gouvernement ne peut que gagner à en sortir, et il ne peut en sortir que par la liberté !

Si le résultat de l'épreuve que je propose de tenter, monsieur le ministre, démontre que les journaux agissant en sens contraires se neutralisent l'un par l'autre et n'exercent, en définitive, aucune action appréciable, après avoir ainsi restitué aux électeurs la liberté de réunion électorale, vous n'hésiterez plus à rendre aux lecteurs la liberté de la presse, car vous n'aurez plus, à vos yeux dessillés, de raison de la détenir !

Ce serait un double progrès qui marquerait ineffaçablement votre passage au ministère où vous avez été appelé par la confiance de l'empereur.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ÉMILE DE GIRARDIN.

(1) Depuis les élections de mai 1863, la *Nation* a complètement changé de rédacteurs et est entrée dans les rangs de l'opinion libérale.

Nous avons indiqué hier l'attitude que paraissait vouloir prendre le gouvernement autrichien au sujet de l'occupation du Jutland. Nos appréciations étaient fondées sur des déclarations officielles parties de Vienne, et vis-à-vis desquelles aucun doute n'était possible.

L'Autriche avait désapprouvé la Prusse ; cela nous paraissait incontestable; elle opinait pour l'évacuation immédiate du Jutland, il n'était pas permis de le nier. Or, voilà qu'aujourd'hui des journaux d'outre-Rhin, dont l'autorité est connue, jettent une ombre sur la sincérité du comte Rechberg. C'est un vrai changement à vue, de nature à déconcerter toutes les conjectures.

Nous lisons dans le *Boersenhalle*, de Hambourg, que tout le monde sait être inspirée par la cour de Vienne :

« Nous savons positivement que dans les cercles militaires les plus élevés, qu'on consulte certainement quand il s'agit de certaines opérations stratégiques, il était question déjà depuis quelques jours d'une entrée prochaine dans le Jutland. Cela prouve aussi que le comte Rechberg n'a pas été si surpris qu'on le dit du passage de la frontière. »

De son côté, la *Presse*, de Vienne, s'exprime ainsi :

« Les instructions qu'a reçues le maréchal Wrangel, ne limitent en rien ses pouvoirs relatifs aux opérations stratégiques et il ne lui a pas été prescrit de respecter, quoiqu'il arrive, la frontière du Jutland. Une déclaration a été faite dans ce sens, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre pour être communiquée à leurs gouvernements. Cette déclaration rappelait, en même temps, les mesures prises par le Danemark, mesures qui évidemment ont pour but de provoquer la grande guerre. De tout cela, il résulte que le quartier général du maréchal Wrangel est en Jutland et qu'il y restera. »

Telles sont les contradictions que nous offre la situation présente; nous n'avons certainement pas la prétention de les expliquer; mais nous devons les signaler, afin que l'opinion publique sache très exactement sur quelle voie elle chemine et se garde des entraînements aveugles.

Une dépêche que l'on a pu lire plus haut porte qu'un traité a été signé entre la Prusse et le grand-duc d'Oldenbourg. « Par ce traité, dit le télégraphe, le grand-duc concède à la Prusse la création de nouveaux établissements commerciaux et militaires sur les côtes de Jahde. »

Ce traité, ajoute le télégraphe, est l'indice de nouvelles combinaisons d'une grande importance.

Si l'on se reporte à un projet que nous indiquions un jour, on trouvera peut-être que cette confidence énigmatique du télégraphe n'est pas aussi impénétrable qu'on pourrait le croire. La Prusse, dans l'état actuel de l'Europe, hésiterait avant de s'annexer les duchés de Holstein et de Schleswig. De plus, cette annexion aurait des inconvénients; le territoire prussien ne confine point aux duchés, il faut franchir, pour y pénétrer, le territoire du grand-duc d'Oldenbourg.

Dès lors le gouvernement prussien s'est étudié à tourner la difficulté ; et, d'après des informations qui nous sont, à plusieurs reprises, venues de Berlin, la Prusse serait disposée à exclure le duc d'Augustenbourg, à offrir au grand-duc d'Oldenbourg la souveraineté des deux duchés, et, en échange, à demander au duc d'Oldenbourg son territoire.

Par ce moyen, la Prusse s'agrandirait sans s'affaiblir ; elle aurait de vrais ports, tandis qu'en s'annexant les deux duchés,

BOURSE DE PARIS

Mercredi 24 février. — Les cours se relèvent vigoureusement aujourd'hui sous l'influence de la nouvelle que l'Autriche et la Prusse ont accepté une conférence pour régler la question du Danemark.

Les fonds anglais ont monté de 3/8.

Sur cette nouvelle, les vendeurs se hâtaient de racheter. Les affaires sont très actives; mais au bout d'une heure, les forces des acheteurs paraissent épuisées, et les cours arrivés à de certaines limites, s'arrêtent, puis réagissent.

On semble vouloir attendre la confirmation de la nouvelle qui cause une si vive émotion à la Bourse pour faire une étape en avant. Malgré toute la réserve qu'on y met, le progrès acquis se maintient jusqu'à deux heures.

La fin du mois n'est pas éloignée; cela peut nécessiter de nombreux rachats, et les promoteurs du mouvement de reprise, favorisés par les événements, ne semblent pas disposés à lâcher prise, sans avoir poussé les avantages jusqu'au bout.

La Rente se montre toujours rebelle à la hausse et ne suit que de fort loin le progrès général des cours. Les primes continuent à être offertes.

L'Italien est également très lourd. A peine si le cours de 68 fr. peut être maintenu sur la cote.

Le Mobilier est très demandé, mais l'approche du cours de 1100 amène toujours des réalisations de bénéfices. Cette résistance fait hésiter beaucoup d'acheteurs; mais si le Mobilier franchissait brusquement 1100, la hausse prendrait tout de suite une grande importance. Les primes sont recherchées sur cette valeur pour fin courant et pour fin prochain.

L'Espagnol ancien et nouveau progresse.

Toutes les valeurs sont demandées, mais la hausse se fait lentement.

Le marché du comptant est actif. Vers deux heures, la Bourse devient mauvaise.

Trois heures. — La Bourse finit mal. Ceux qui ont acheté au début, revendent à la fin, et l'impression générale est mauvaise.

Cours moyens : 3 0/0, 66 67 1/2; 4 1/2 0/0, 95 55 »/».

CH. GONET.

Escompte à la Banque de France... 7 0/0
Escompte à la Banque d'Angleterre 7 0/0

Précéd. clôture.	RENTES ET ACTIONS.	Hausse.	Baisse.	Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Revenu du dernier exercice.
66 70 / 66 65	3 0/0 Jouiss. 1er janvier. comptant / fin cour.	. . / . 05	. . / . .	66 70 / 66 65	66 75 / 66 80	66 60 / 66 60	66 60 / 66 60	3 ..
67 80 / 67 35	3 ... 1er janv. ... comptant / fin cour.	. 20 / . 10	. . / . .	67 80 / 67 35	67 45 / 67 45	67 20 / 67 35	67 45 / 67 35	3 ..
68 / 67	Emprunt italien, 5 0/0 Jouiss. janv. comptant / fin cour.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Espagne, 3 0/0 (intérieure). Jouiss. janv.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3290	Banque de France, J. janv. comptant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1250 / 1265	Crédit foncier (ancien) comptant / fin cour.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1220 / 1220	Crédit foncier (nouv.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1065 / 1070	Crédit mobilier	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
625 / 630	Crédit mob. espagn.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
590 / 590	Crédit mob. espag. nouv.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
720 / 725	Crédit commercial et indust.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Crédit agr.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
855 / 840	Comptoir d'escompte	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1003 / 1005	Orléans estamp.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
837 / 835	Orléans (nouvelles)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
952 / 935	Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
450	Victor-Emmanuel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
942 / 937	Est	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
661 / 665	Lyon-Méditerranée	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
520	Midi	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
417 / 410	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
517 / 518	Autrichiens	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
382 / 377	Lombards	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Russes (Grande Comp.)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
361 / 356	Romains	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
587 / 586	Saragosse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
461	Séville-Xérès-Cadix	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
492 / 496	Nord-Espagne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
382 / 383	Portugais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
530	Compagnie transatlantique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
470 / 470	Canal de Suez	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1730 / 1732	Gaz parisien	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Précéd. clôture.	OBLIGATIONS.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Date de jouiss.	Prix de remb.	Revenu annuel.
435 ..	Obligations du Trésor	. .	. .	437 50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1160 ..	Ville de Paris 1852	. .	. .	. . . .	Jan., juil.	1000	50
410 ..	— — 1855-1860	. .	. .	410 ..	Mars, sep.	500	15
228 75	Seine 1857	. .	. .	228 75	Jan., juil.	225	9
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Précéd. clôture.	VALEURS DIVERSES.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Revenu du dern. exercice
95 70	Rente 4 1/2 0/0. Jouiss. mars.	. .	. 10	95 60	4 50
87 90	— 4 1/2 0/0 ancien, —	. .	. .	. .	4 50
[illegible]	— 4 0/0.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
235 ..	Sous-Comptoir des Entrep.	1 25	[illegible]	236 25	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRIMES.	LIQUIDATION.	FIN PROCHAIN.
[illegible]	[illegible]	[illegible]

REPORTS. FIN PROCHAIN.		FIN PROCHAIN.	
3 0/0	[illegible]	Autrichiens	[illegible]
Empr. italien	[illegible]	Lombards	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Revenu	FONDS ÉTRANGERS.	Précéd. clôture.	Dernier cours.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

elle n'aurait en quelque sorte qu'une colonie.

Tel est, croyons-nous, le mystère que nous signale si discrètement le télégraphe.

Au dernier moment nous recevons des renseignements que nous croyons pouvoir garantir. Ces renseignements, du reste, confirment complétement ceux que nous signalions déjà hier.

Le territoire du Jutland ne sera point évacué. L'armée austro-prussienne continuera à occuper Kolding. La raison qui a motivé cette occupation semble aujourd'hui en imposer le maintien.

Tant que l'armée aura à redouter une attaque sur ses flancs, partant de l'île d'Alsen, elle gardera les positions qu'elle a conquises dans le Jutland.

De plus, à Kolding, se trouve un défilé fort important au point de vue stratégique. Les troupes austro-prussiennes veulent occuper ce défilé pour se garder contre les troupes danoises de Fredericia.

Nous ignorons si dans la résolution positive prise à cet égard, par le gouvernement prussien, ces raisons ont été explicitement formulées; mais nous croyons pouvoir dire, que dans la pensée de ce gouvernement, c'est ainsi que doit être expliquée la phase actuelle de la question danoise.—G. Jauret.

On a distribué au Corps législatif le projet de loi relatif au contingent annuel. Le chiffre est, comme par le passé, fixé à 100,000 hommes. L'exposé des motifs se borne à expliquer ce chiffre, qui « permet de faire passer sans efforts nos forces militaires du pied de paix au pied de guerre, et de les rendre disponibles pour toutes les éventualités. »

Le gouvernement, d'après l'exposé des motifs, maintient la mesure appliquée déjà aux trois classes précédentes. Les jeunes gens reconnus comme soutiens indispensables de leur famille seront laissés dans leurs foyers, dans la proportion de 2 0/0.

Le général Allard et le conseiller d'Etat Darricau sont chargés de défendre ce projet de loi devant le Corps législatif.

Il y a aujourd'hui, au Corps législatif, comité secret pour l'examen sommaire du projet de loi relatif à la Caisse des retraites pour la vieillesse ; 2° du projet de loi concernant les alignements sur les routes impériales, les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication; 3° du projet de loi portant modification des articles 414, 415 et 416 du Code pénal (coalitions).

Après le comité secret, il y a réunion dans les bureaux pour la nomination des commissions chargées de l'examen de ces projets de loi et, de plus, du projet qui porte ouverture d'un crédit de 120,000 fr. applicable au contrôle et à la surveillance des chemins de fer.—E. Bauer.

C'est demain que doit se juger l'affaire des quatre Italiens prévenus de complot contre la vie de l'empereur, Greco, Imperatori, Trabucco, Scaglioni. Nous empruntons à la *France* les détails suivants sur ces accusés. Placés à la Conciergerie sous la surveillance d'un gardien et de deux agents de police, ils n'occupent pas les cellules où furent enfermés, en 1859, Orsini et ses complices; ils ont été mis dans une division à part, et leurs cellules sont séparées les unes des autres par des cellules vides. Tous sont fort taciturnes, mais calmes, à l'exception de Greco, qui est très abattu; ils passent les longues heures de leurs journées à fumer, et les conférences qu'ils ont avec leurs avocats ne peuvent avoir lieu que par l'entremise d'interprète, car aucun d'eux ne comprend le français.—A. Charguéraud.

Voici la lettre des soixante électeurs à laquelle les journaux ont donné le nom de *Manifeste électoral des candidatures ouvrières* :

« Au 31 mai 1863, les travailleurs de Paris, plus préoccupés du triomphe de l'opposition que de leur intérêt particulier, votèrent la liste publiée par les journaux. Sans hésiter, sans marchander leur concours, inspirés par leur dévouement à la liberté, ils en donnèrent une preuve nouvelle, éclatante, irréfutable. Aussi la victoire de l'opposition fut-elle complète, telle qu'on la désirait ardemment, mais certes plus imposante que beaucoup n'osaient l'espérer.

» Une candidature ouvrière fut posée, il est vrai, mais défendue avec une modération que tout le monde fut forcé de reconnaître. On ne mit en avant pour la soutenir que des considérations secondaires, et, de parti pris, en face d'une situation exceptionnelle qui donnait aux élections générales un caractère particulier, ses défenseurs s'abstinrent de poser le vaste problème du paupérisme.

» Ce fut avec une grande réserve de propagande et d'arguments que le prolétariat tenta de se manifester : le prolétariat, cette plaie de la société moderne, comme l'esclavage et le servage furent celle de l'antiquité et du moyen âge. Ceux qui agirent ainsi avaient prévu leur défaite, mais ils crurent bon de poser un premier jalon. Une pareille candidature leur semblait nécessaire pour affirmer l'esprit profondément démocratique de la grande cité.

» Aux prochaines élections, la situation ne sera plus la même. Par l'élection de neuf députés, l'opposition libérale a obtenu, à Paris, une large satisfaction. Quels qu'ils fussent, choisis dans les mêmes conditions, les nouveaux élus n'ajouteraient rien à la signification du vote du 31 mai; quelle que soit leur éloquence, elle n'ajouterait guère à l'éclat que jette aujourd'hui la parole habile et brillante des orateurs de l'opposition. Il n'est pas un point du programme démocratique dont nous ne désirions comme elle la réalisation. Et disons-le une fois pour toutes, nous employons ce mot : Démocratie, dans son sens le plus radical et le plus net.

» Mais si nous sommes d'accord en politique, le sommes-nous en économie sociale? Les réformes que nous désirons, les institutions que nous demandons la liberté de fonder sont-elles acceptées par tous ceux qui représentent au Corps législatif le parti libéral? Là est la question, le nœud gordien de la situation.

» Un fait démontre d'une façon péremptoire et douloureuse les difficultés de la position des ouvriers.

» Dans un pays dont la Constitution repose sur le suffrage universel, dans un pays où chacun invoque et prône les principes de 89, nous sommes obligés de *justifier* des candidatures ouvrières, de dire minutieusement, longuement, les *comment*, les *pourquoi*, et cela pour éviter non-seulement les accusations injustes des timides et des conservateurs à outrance, mais encore les craintes et les répugnances de nos amis.

» Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le tiers état sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Droit politique égal implique nécessairement un égal droit social. On a répété à satiété : Il n'y a plus de classes; depuis 89, tous les Français sont égaux devant la loi.

» Mais nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras ; nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781, qui porte atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation.

» Nous qui, dans un pays où nous avons le droit de nommer des députés, n'avons pas toujours le moyen d'apprendre à lire; nous qui, faute de pouvoir nous réunir, nous associer librement, sommes impuissants pour organiser l'instruction professionnelle, et qui voyons ce précieux instrument du progrès industriel devenir le privilége du capital, nous ne pouvons nous faire cette illusion.

» Nous dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques, ou dans l'apprentissage, qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité; nous dont les femmes désertent forcément le foyer pour un travail excessif, contraire à leur nature et détruisant la famille; nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité, écrite dans la loi, n'est pas dans les mœurs et qu'elle est encore à réaliser dans les faits.

» Ceux qui, dépourvus d'instruction et de capital, ne peuvent résister par la liberté et la solidarité à des exigences égoïstes et oppressives, ceux-là subissent fatalement la domination du capital : leurs intérêts restent subordonnés à d'autres intérêts.

» Nous le savons, les intérêts ne se réglementent point; ils échappent à la loi, ils ne peuvent se concilier que par des conventions particulières, mobiles et changeantes comme ces intérêts eux-mêmes. Sans la liberté donnée à tous, cette conciliation est impossible. Nous marcherons à la conquête de nos droits pacifiquement, légalement, mais avec énergie et persistance. Notre affranchissement montrerait bientôt les progrès réalisés dans l'esprit des classes laborieuses, de l'immense multitude qui végète dans ce qu'on appelle le prolétariat et que, pour nous servir d'une expression plus juste, nous appellerons le *salariat*.

» A ceux qui croient voir s'organiser la résistance, la grève, aussitôt que nous revendiquons la liberté, nous disons : Vous ne connaissez pas les ouvriers; ils poursuivent un but bien autrement grand, bien autrement fécond que celui d'épuiser leurs forces dans des luttes journalières où des deux côtés les adversaires ne trouveraient, en définitive, que la ruine pour les uns et la misère pour les autres. Le tiers état disait : Qu'est-ce que le tiers état? rien! Que doit-il être? tout! Nous ne dirons pas : Qu'est-ce que l'ouvrier? rien! Que doit-il être? tout! Mais nous dirons : La bourgeoisie, notre aînée en émancipation, sut, en 89, absorber la noblesse et détruire d'injustes priviléges; il s'agit pour nous, non de détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action. En France, pays démocratique par excellence, tout droit politique, toute réforme sociale, tout instrument de progrès ne peut rester le privilége de quelques-uns. Par la force des choses, la nation qui possède inné l'esprit d'égalité, tend irrésistiblement à en faire le patrimoine de tous.

» Tout moyen de progrès qui ne peut s'étendre, se vulgariser de manière à concourir au bien-être général, en descendant jusqu'aux dernières couches de la société, n'est point complétement démocratique, car il constitue un privilége. La loi doit être assez large pour permettre à chacun, isolément ou collectivement, le développement de ses facultés, l'emploi de ses forces, de son épargne et de son intelligence, sans qu'on puisse y apporter d'autre limite que la liberté d'autrui et non son intérêt.

» Qu'on ne nous accuse point de rêver lois agraires, égalité chimérique qui mettrait chacun sur le lit de Procuste, partage, maximum, impôt forcé, etc., etc. Non! il est grand temps d'en finir avec ces calomnies propagées par nos ennemis et adoptées par les ignorants. La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves. Le jour où ils se réaliseront, pour la gloire et la prospérité d'un pays qui nous est cher, il n'y aura plus ni bourgeois, ni prolétaires, ni patrons, ni ouvriers. Tous les citoyens seront égaux en droits.

» Mais, nous dit-on, toutes ces réformes dont vous avez besoin, les députés élus peuvent les demander comme vous, mieux que vous : ils sont les représentants de tous et par tous nommés.

» Eh bien! nous répondrons : Non, nous ne sommes pas représentés, et voilà pourquoi nous posons cette question des candidatures ouvrières. Nous savons qu'on ne dit pas candidatures industrielles, commerciales, militaires, journalistes, etc.; mais la chose y est, si le mot n'y est pas. Est-ce que la très grande majorité du Corps législatif n'est pas composée de grands propriétaires, industriels, commerçants, de généraux, de journalistes, etc., etc., qui votent silencieusement ou qui ne parlent que dans les bureaux et seulement sur des questions dont ils ont la spécialité?

» Un très petit nombre prennent la parole sur les questions générales. Certes, nous pensons que les ouvriers élus devraient et pourraient défendre les intérêts généraux de la démocratie; mais lors même qu'ils se borneraient à défendre les intérêts particuliers de la classe la plus nombreuse, quelle spécialité! ils combleraient une lacune au Corps législatif, où le travail manuel n'est pas représenté. Nous qui n'avons à notre service aucun de ces moyens, la fortune, les relations, les fonctions publiques, la publicité, nous sommes bien forcés de donner à nos candidatures une dénomination claire et significative, et d'appeler, autant que nous le pouvons, les choses par leur nom.

» Nous ne sommes point représentés, car, dans une séance récente du Corps législatif, il y eut une manifestation unanime de sympathie en faveur de la classe ouvrière, mais aucune voix ne s'éleva pour formuler comme nous les entendons, avec modération, mais avec fermeté, nos aspirations, nos désirs et nos droits.

» Nous ne sommes pas représentés, nous qui refusons de croire que la misère soit d'institution divine. La charité, vertu chrétienne, a radicalement prouvé et reconnu elle-même son impuissance en tant qu'institution sociale.

» Sans doute, au bon vieux temps, au temps du droit divin, quand, imposés par Dieu, les rois et les nobles se prétendaient les pères et les aînés du peuple, quand le bonheur et l'égalité étaient relégués dans le ciel, la charité devait être une institution sociale.

» Au temps de la souveraineté du peuple, du suffrage universel, elle n'est plus, elle ne peut plus être qu'une vertu privée. Hélas! les vices et les infirmités de la nature humaine laisseront toujours à la fraternité un assez vaste champ pour s'exercer; mais la misère *imméritée*, celle qui, sous forme de maladie, de salaire insuffisant, de chômage, enferme l'immense majorité des hommes laborieux, de bonne volonté, dans un cercle fatal où ils se débattent en vain, cette misère-là, nous l'attestons énergiquement, peut disparaître, et elle disparaîtra. Pourquoi cette distinction n'a-t-elle été faite par personne ? Nous ne voulons pas être des clients ni des assistés; nous voulons devenir des égaux ; nous repoussons l'aumône; nous voulons la justice.

» Non, nous ne sommes pas représentés; car personne n'a dit que l'esprit d'antagonisme s'affaiblissait tous les jours dans les classes populaires. Eclairés par l'expérience, nous ne haïssons pas les hommes, mais nous voulons changer les choses. Personne n'a dit que la loi sur les coalitions n'était plus qu'un épouvantail, et qu'au lieu de faire cesser le mal, elle le perpétuait en fermant toute issue à celui qui se croit opprimé.

» Non, nous ne sommes pas représentés, car dans la question des chambres syndicales, une étrange confusion s'est établie dans l'esprit de ceux qui les recommandaient. Suivant eux, la chambre syndicale serait composée de patrons et d'ouvriers, sortes de prud'hommes professionnels, arbitres chargés de décider au jour le jour sur les questions qui surgissent. Or, ce que nous demandons, c'est une chambre composée exclusivement d'ouvriers élus par le suffrage universel, une chambre de travail, pourrions-nous dire par analogie avec la chambre de commerce, et on nous répond par un tribunal.

» Non, nous ne sommes pas représentés, car personne n'a dit le mouvement considérable qui se manifeste dans les classes ouvrières pour organiser leur crédit. Qui sait aujourd'hui que trente-cinq Sociétés de crédit mutuel fonctionnent obscurément dans Paris? Elles contiennent des germes féconds, mais ils auraient besoin, pour leur éclosion complète, du soleil de la liberté.

» En principe, peu de démocrates intelligents contestent la légitimité de nos réclamations, et aucun ne nous dénie le droit de les faire valoir nous-mêmes.

» L'opportunité, la capacité des candidats, l'obscurité probable de leurs noms, puisqu'ils seraient choisis parmi les travailleurs exerçant leur métier au moment du choix (et cela pour bien préciser le sens de leur candidature), voilà les questions qu'on soulève pour conclure que notre projet est irréalisable, et que, du reste, la publicité nous ferait défaut.

» D'abord, nous maintenons que, après douze ans de patience, le moment opportun est venu ; nous ne saurions admettre qu'il faille attendre les prochaines élections générales, c'est-à-dire six ans encore. Il faudrait, à ce compte, dix-huit ans pour que l'élection d'ouvriers fût opportune, — vingt et un ans depuis 1848!!! — Quelles meilleures circonscriptions que la 1re et la 5e! Là plus que partout ailleurs doivent se trouver des éléments de succès.

» Le vote du 31 mai a tranché d'une manière incontestable, à Paris, la grande question de liberté. Le pays est calme : n'est-il point sage, politique, d'essayer aujourd'hui la puissance des institutions libres qui doivent faciliter la transition entre la vieille société fondée sur le salariat, et la société future, qui sera fondée sur le droit commun ? N'y a-t-il pas danger à attendre les moments de crise, où les passions sont surexcitées par la détresse générale ?

» La réussite des candidatures ouvrières ne serait-elle pas d'un effet moral immense? Elle prouverait que nos idées sont comprises, que nos sentiments de conciliation sont appréciés, et qu'enfin on ne refuse plus de faire passer dans la pratique ce qu'on reconnaît juste en théorie.

» Serait-il vrai que les ouvriers candidats dussent nécessairement posséder ces qualités éminentes d'orateur et de publiciste qui signalent un homme à l'admiration de ses concitoyens? Nous ne le pensons pas. Il suffirait qu'ils sussent faire appel à la justice, en exposant avec droiture et clarté les réformes que nous demandons. Le vote de leurs électeurs ne donnerait-il pas, d'ailleurs, à leur parole une autorité plus grande que n'en possède le plus illustre orateur?

» Sortie du sein des masses populaires, la signification de ces élections serait d'autant plus éclatante que les élus auraient été, la veille, plus obscurs et plus ignorés. Enfin, le don de l'éloquence, le savoir universel, ont-ils donc été exigés comme conditions nécessaires des députés nommés jusqu'à ce jour?

» En 1848, l'élection d'ouvriers consacra par un fait l'égalité politique; en 1864, cette élection consacrerait l'égalité sociale.

» A moins de nier l'évidence, on doit reconnaître qu'il existe une classe spéciale de citoyens ayant besoin d'une représentation directe, puisque l'enceinte du Corps législatif est le SEUL endroit où les ouvriers pourraient dignement et librement exprimer leurs vœux et réclamer pour eux la part de droits dont jouissent les autres citoyens.

» Examinons la situation actuelle sans amertume et sans prévention. Que veut la bourgeoisie démocratique que nous ne voulions comme elle avec la même ardeur ? Le suffrage universel dégagé de toute entrave ? Nous le voulons. La liberté de la presse, de réunion, régies par le droit commun? Nous les voulons. La séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, l'équilibre du budget, les franchises municipales? Nous voulons tout cela.

» Eh bien! sans notre concours, la bourgeoisie obtiendra ou conservera difficilement ces droits, ces libertés, qui sont l'essence d'une société démocratique.

» Que voulons-nous plus spécialement qu'elle, ou du moins plus énergiquement, parce que nous y sommes plus intéressés? L'instruction primaire, gratuite et obligatoire, et la liberté du travail.

» L'instruction développe et fortifie le sentiment de la dignité de l'homme, c'est à dire la conscience de ses droits et de ses devoirs. Celui qui est éclairé fait appel à la raison et non à la force pour réaliser ses désirs.

» Si la liberté du travail ne vient servir de contre-poids à la liberté commerciale, nous allons voir se constituer une aristocratie financière. Les petits bourgeois, comme les ouvriers, ne seront bientôt plus que ses serviteurs.

» Aujourd'hui, n'est-il pas évident que le crédit, loin de se généraliser, tend au contraire à se concentrer dans quelques mains? Et la Banque de France ne donne-t-elle pas un exemple de contradiction flagrante de tout principe économique? Elle jouit tout à la fois du monopole d'émettre du papier-monnaie et de la liberté d'élever sans limite le taux de l'intérêt.

» Sans doute, nous le répétons, la bourgeoisie ne peut rien asseoir de solide; sans son concours, notre émancipation peut être retardée longtemps encore.

» Unissons-nous donc pour un but commun : le triomphe de la vraie démocratie.

» Propagées par nous, appuyées par elle, les candidatures ouvrières seraient la preuve vivante de l'union sérieuse, durable, des démocrates, sans distinction de classes ni de position. Serons-nous abandonnés? Serons-nous forcés de poursuivre isolément le triomphe de nos idées? Espérons que non, dans l'intérêt de tous.

» Résumons-nous, pour éviter tout malentendu :

» La signification essentiellement politique des candidatures ouvrières serait celle-ci :

» *Fortifier, en la complétant, l'action de l'opposition libérale.* Elle a demandé, dans les termes les plus modestes, le *nécessaire* des libertés. Les ouvriers députés demanderaient le *nécessaire* des réformes économiques.

» Tel est le résumé sincère des idées générales émises par les ouvriers dans la période électorale qui précéda le 31 mai. Alors la candidature ouvrière eut de nombreuses difficultés à vaincre pour se produire. Aussi put-on l'accuser, non sans quelque raison, d'être tardive.

» Aujourd'hui le terrain est libre, et comme, à notre avis, la nécessité des candidatures ouvrières est encore plus démontrée par ce qui s'est passé depuis cette époque, nous n'hésitons pas à prendre l'avance pour éviter le reproche qui nous avait été fait aux dernières élections.

» Nous posons publiquement la question, afin qu'au premier jour de la période électorale l'accord soit plus facile et plus prompt entre ceux qui partagent notre opinion. Nous disons franchement ce que nous sommes et ce que nous voulons.

» Nous désirons le grand jour de la publicité, et nous faisons appel aux journaux qui subissent le monopole créé par le fait de l'autorisation préalable ; mais nous sommes convaincus qu'ils tiendront à honneur de nous donner l'hospitalité, de témoigner ainsi en faveur de la véritable liberté en nous facilitant les moyens de manifester notre pensée, lors même qu'ils ne la partageraient pas.

» Nous appelons de tous nos vœux le moment de la discussion, la période électorale, le jour où les professions de foi des candidats ouvriers seront dans toutes les mains, où ils seront prêts à répondre à toutes les questions. Nous comptons sur le concours de ceux qui seront convaincus alors que notre cause est celle de l'égalité, indissolublement liée à la liberté, en un mot, la cause de la JUSTICE.

» Ont signé les ouvriers dont les noms suivent :

JEAN AUBERT, mécanicien, membre du Conseil des prud'hommes (métaux), du Crédit mutuel; de la Société fraternelle des serruriers mécaniciens, rue Bizet, 51.

BARAGUET, typographe, membre du Conseil des prud'hommes (industries diverses), ex-délégué de la typographie à l'Exposition de Londres 1862 ex-secrétaire de la conférence mixte chargée de la révision du tarif typographique 1861, rue Coq-Héron, 5.

BOUYER, maçon, gérant de l'Association des ouvriers maçons et tailleurs de pierres, rue Saint-Victor, 155.

COHADON, maçon, gérant de l'Association des ouvriers maçons et tailleurs de pierres, rue Saint-Victor, 155.

COUTANT, typographe, vice-président de la Société typographique parisienne, ex-secrétaire de la commission ouvrière pour l'Exposition de Londres en 1862, commissaire à la conférence mixte chargée de la révision du tarif, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 26.

CARRAT, tailleur, gérant de l'Association des ouvriers tailleurs, membre du Crédit mutuel, rue Coq-Héron, 1.

DUJARDIN, gérant du Crédit mutuel.

ARSÈNE BON, monteur en bronze, gérant du Crédit mutuel des ouvriers en bronze, rue de Crussol, 13

RIPERT, chapelier, ancien président de la Société des ouvriers chapeliers de Paris, ex-délégué des chapeliers à l'Exposition de Londres, rédacteur du Tarif des salaires en chapellerie, rue Pecquay, 7.

MORET, typographe, ancien vice-président de la Société typographique, rue Campagne-Première, 17.

H. TOLAIN, ciseleur, ex-secrétaire adjoint de la commission ouvrière pour l'Exposition de Londres 1862, membre du Crédit mutuel du bronze, rue Fontaine-au-Roi, 29.

MURAT, mécanicien, ex-délégué des mécaniciens à l'Exposition de Londres, membre du Crédit mutuel, rue de Courcelles, 14.

LAGARDE, chapelier, ex-délégué des chapeliers à l'Exposition de Londres, passage Pecquay, 1.

ROYANEZ, mégissier, ex-délégué des mégissiers à l'Exposition de Londres, membre du Crédit mutuel, rue de la Glacière, 52.

JEAN GARNIER, ciseleur, ex-délégué de la ciselure à l'Exposition de Londres, rue du Transit, 8.

RAMPILLON, gantier, ex-délégué des ouvriers gantiers à l'Exposition de Londres, chaussée de Clignancourt, 73.

BARBIER, tourneur, ex-délégué des tabletiers à l'Exposition de Londres.

REVENU, peintre sur porcelaine, ex-vice-président du bureau électoral des peintres sur porcelaine pour l'Exposition de Londres, membre du Crédit mutuel, rue de Calais, 43 (Belleville).

CUÉNOT, lithographe, secrétaire de l'Union fraternelle, rue de la Mare, 2 (Belleville).

LIMOUSIN, passementier, ex-vice-président du bureau électoral des ouvriers passementiers à l'Exposition de Londres, rue Saint-Jacques, 138.

LOUIS AUBERT, mécanicien, membre du Crédit mutuel, rue de Chaillot, 30.

AUDOINT, membre du Crédit mutuel, rue de la Perle, 12.

BEAUMONT, ciseleur, membre du Crédit mutuel, rue du Buisson-Saint-Louis, 2.

HALLEREAU, ajusteur, membre de la Mutualité constante, rue de l'Eglise, 13.

PERRACHON, monteur en bronze, membre du Crédit mutuel, rue de Vendôme, 3.

PIPREL, membre du Crédit mutuel, rue du Cendrier, 34.

ROUXEL, tailleur, membre du Crédit au travail, passage Jauyert, 14.

RAINOT, graveur, membre du Crédit mutuel et de la Société de secours mutuels du 10e arrondissement, rue du Faubourg-du-Temple, 123.

VALLIER, ciseleur, membre du Crédit mutuel, rue du Buisson-Saint-Louis, 7.

VANHAMME, mécanicien, membre du Crédit mutuel, avenue de Saint-Denis, 11.

VESPIERRE, monteur en bronze, membre du Crédit mutuel, rue Saint-Maur, 50.

J.-J. BLANC, typographe, place de la Corderie, 3.

SAMSON, ajusteur, rue du Réservoir, 5.

CAMELINAT, monteur en bronze, rue des Gravilliers, 46.

CHARLES MICHEL, tailleur, impasse des Bourdonnais, 6.

VOIRIN, ajusteur, rue de Chaillot, 3.

LANGRENI, ciseleur, boulevard Magenta, 99.

SECRETAND, tailleur, rue Coq-Héron, 1.

THIERCELIN, mécanicien, rue Malard, 17.

B. CHEVRIER, charpentier, rue du Chevaleret, 80.

LOY, passementier, rue Meslay, 46.

WILHEM, ajusteur, rue de Chaillot, 9.

MESSEBER, ébéniste, rue de Vendôme, 3.

FAILLOT, tourneur, rue de Chaillot, 19.

FLAMENT, rue Franklin, 11.

MOÏSE HALPHEN, typographe, ancien membre du comité de la Société typographique, rue Saint-Fiacre, 14 (Vaugirard).

BARRA, rue de Lubeck, 5.

ADINET, tailleur, rue de Viarmes, 33.

CAMILLE, ciseleur, rue Saint-Laurent, 12.

MURAT père, tisseur, rue de Courcelles, 14.

CHERON, rue de Paris, 37 (Belleville).

BIBAL, instituteur, rue de Vincennes, 16 (Belleville).

HONORÉ OUDIN, rue Grange-aux-Merciers, 21.

CHALON, typographe, rue des Couronnes, 19 (La Chapelle).

MOREL, ajusteur, Grand'rue de La Chapelle, 22.

DELAHAYE, mécanicien, rue Bichat, 36.

CAPET, ajusteur, rue de Chabrol, 54 (La-Chapelle).

ARBLAS, tourneur, rue des Poissonniers, 55.

COCHU, ajusteur, rue des Poissonniers, 85.

MAUZON, tulliste, rue de l'Ouest, 9 (Neuilly).

Nous ne croyons pas inutile de rappeler que MM. Blanc et Coutant, signataires du manifeste qu'on vient de lire, s'étant présentés aux élections de mai 1863 en qualité de *candidats ouvriers*, recueillirent : M. Blanc dans la 5e circonscription, 332 suffrages, et M. Coutant, dans la 1re circonscription, 11 suffrages seulement.

A l'appui de ce que nous avons dit dans notre lettre à M. le ministre de l'intérieur, nous citerons celle-ci qui nous est adressée :

« Cher rédacteur,

» L'article signé par soixante travailleurs nous a profondément émus.

» Que reste-t-il au bout de la lecture de ce mémoire? que ces travailleurs sont complétement d'accord avec les députés opposants sur tous les points politiques, et qu'il n'y a que le point économique qui les sépare.

» La conséquence est que la nomination de travailleurs députés doit seule faire disparaître la séparation qui existe entre les partisans de la « *démocratie*. »

» Nous venons dire ici : Il y a là une grave erreur.

« *Tout concourt, et tout consent.* »

» Quoi! c'est alors qu'il se produit dans le sein de la bourgeoisie un sentiment admirable de fraternité; c'est quand les hommes dont nous n'osions pas espérer le concours prennent la défense du travail avec une énergie extraordinaire que des ouvriers viennent se mettre en travers d'un tel mouvement...

« *Laissons faire, laissons passer.* »

» Inclinons-nous devant le fait qui se produit : sachons donc en profiter...

» Et c'est à ce moment solennel que des travailleurs veulent réorganiser, par la création de *chambres syndicales*, EXCLUSIVEMENT COMPOSÉES D'OUVRIERS, une lutte séculaire qui tombe devant le bon sens des patrons et des ouvriers.

» Non, cette lutte n'est plus possible; elle est condamnée par tous les hommes de cœur, car elle ressusciterait les *castes*, qui sont réprouvées par tout homme intelligent de la terre de France, cette patrie née de l'égalité.

» Aussi, mus par l'Idée fraternelle, patrons et ouvriers se réuniront bientôt *en nombre égal dans les chambres syndicales mixtes*.

» Non, les ouvriers parisiens ne suivront pas les soixante signataires sur le terrain de la division : ils comprennent trop ce qu'ils doivent à l'avenir pour le compromettre par une fausse manœuvre.

» Nos avis ont été m[épri]sés aux dernières élections, les candidatures ouvrières ont échoué.

» Aux élections nouvelles, elles échoueront avec plus d'éclat, si nos camarades persistent à repousser nos avertissements; car, nous le répétons, il ne faut pas se mettre en travers d'un mouvement sous peine d'être broyé.

» Nous connaissons les signataires; nous ne dirons pas que ce sont des hommes non convaincus, mais des hommes qui ont trop de zèle : en voulant faire jaillir la lumière, ils ne servent que la cause des ténèbres.

« Pourquoi avoir mis en avant des noms inconnus aux dernières élections? »

« Puisqu'on voulait des candidats ouvriers, pourquoi n'avoir pas été chercher des noms dans la liste du Luxembourg? »

» Telles sont les questions qui ont été posées dans tous les ateliers.

» Et le dévouement des candidats ouvriers a été mis en doute.

» Il y a des instants, dans la vie des peuples, où tous les citoyens dévoués doivent s'effacer et peser de tout leur poids sur les hommes possibles du moment, et en tirer tout ce qu'on est humainement en droit d'en attendre.

» Nous en sommes convaincus, tous nos frères en travail comprendront l'importance qu'il y a de se resserrer de plus en plus autour des hommes de bonne volonté, afin de leur donner une force et une puissance qui feront accorder aux travailleurs la juste place qu'ils méritent dans la société française.

» Agréez, cher rédacteur, les sentiments de profonde sympathie de vos dévoués serviteurs.

» BEAULIEU, artiste, rue des Trois-Bornes, 24;
» BOSSON, typographe, 3, rue de Savoie;
» LEGRAND, mécanicien, rue du Corbeau, 18. »

Précisons :

En mai 1863, M. Blanc, dans la 5e circonscription, et M. Coutant, dans la 1re, posent leurs *candidatures ouvrières* ; ces candidatures passent inaperçues et ont le sort que nous venons de rappeler. En février 1864, ces candidatures se produisent, abandonnant la forme individuelle pour emprunter la forme collective; aussitôt tous les journaux de leur donner l'importance d'un événement politique et les proportions d'un péril social. De mai 1863 à février 1864, que s'est-il donc passé? Y a-t-il là réellement une grosse question d'arithmétique électorale, ou n'y a-t-il là qu'une adroite mise en scène ayant pour objet le sauvetage de deux candidatures échouées? C'est là ce qu'il importerait et ce que nous nous proposons d'éclaircir.

— Comment?

— Par la liberté de réunion électorale pratiquée dans le silence de la presse.

ÉMILE DE GIRARDIN.

LA QUESTION CHEVALINE AU SÉNAT.

Sept pétitions relatives à l'administration des haras et revêtues de deux cent vingt-huit signatures ont été adressées au Sénat par des éleveurs de la Meurthe, de l'Orne et du Calvados. Un rapport a été fait à MM. les sénateurs, au nom de la deuxième commission des pétitions par M. Goulhot de Saint-Germain.

Les pétitionnaires réclament contre le projet annoncé dans le dernier rapport au directeur général des haras, et qui consisterait à supprimer complétement, dans un temps donné, l'action directe de l'Etat dans la production et de la remplacer par l'intervention indirecte, c'est à dire par des primes et autres encouragements donnés aux étalonniers et aux éleveurs. On sait que ce système, qui est celui que la *Presse* propose depuis cinq ans, a déjà reçu un commencement d'exécution par la suppression de quatre dépôts d'étalons et de quelques stations isolées.

Les pétitionnaires émettent en outre le vœu que l'administration des haras soit réunie au département de la guerre.

Avant d'entrer dans l'examen du rapport de la commission, il est bon de ramener à de justes proportions l'importance des pétitions en général. On sait, en effet, que rien n'est plus facile que d'organiser une manifestation quelconque de l'opinion. Il ne faut nullement s'étonner de voir une partie, même importante, d'une population protester contre ce qui se fait dans un sens ou dans un autre. Il y a partout, aux champs comme à la ville, des hommes d'avant-garde et des rétrogrades. Dans la question qui nous occupe, trois opinions bien distinctes se sont fait jour : 1° une opinion, c'est celle des deux cent vingt-huit pétitionnaires, qui demande qu'on retourne en arrière, qu'on revienne au monopole de l'Etat, aux réglementations caduques de toutes sortes ; 2° une opinion qui trouve que tout va pour le mieux actuellement : c'est la catégorie des satisfaits; 3° une opinion qui voudrait que la production chevaline fût remise complétement aux mains de l'industrie privée et sans aucun secours d'argent de la part de l'Etat, sans encouragement d'aucun genre, sauf les courses, dont aucun homme de cheval ne peut demander l'abandon; 5° enfin une opinion, et c'est la nôtre, qui pense que le mieux serait, pour le gouvernement, de supprimer immédiatement et dans toute la France l'intervention directe, et de n'intervenir désormais qu'indirectement dans la production, c'est à dire au moyen de primes importantes.

Ces différentes opinions se partagent les hippologues et les éleveurs. Jusqu'ici nous n'avons encore vu que la manifestation de la première opinion. Il ne serait nullement difficile de susciter les autres à faire leur petit manifeste. Quant à nous, si cela était nécessaire, nous nous ferions fort de présenter un chiffre imposant de signatures pour appuyer nos aspirations et nos vœux.

La commission propose le renvoi de la première partie des pétitions à M. le ministre de la maison de l'empereur, et l'ordre du jour sur la deuxième.

Demain nous examinerons le rapport de M. Goulhot de Saint-Germain. — Guy de Charnacé.

ACTES OFFICIELS.

— Le *Moniteur* publie une loi qui approuve un échange de terrains entre l'Etat et un particulier ;

Et un décret nommant des maires et des adjoints.

NOUVELLES DU JOUR

— On prépare au pavillon Marsan les appartements du rez-de-chaussée pour l'archiduc Maximilien et l'archiduchesse Charlotte, attendus très prochainement à Paris.

— Le deuxième grand concert du carême a eu lieu hier soir aux Tuileries, au lieu de lundi comme d'habitude. Ce s[...] y avait eu simplement dîner de famille, sans réception après. Hier soir, environ trois cents personnes avaient été invitées; la salle des Maréchaux avait été ouverte, de sorte que l'on circulait beaucoup plus aisément et que les hommes ont pu entendre un peu plus que le lundi où Brasseur et Berthelier ont égayé l'auguste auditoire. C'était le tour des artistes de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Lyrique. Mme Mio[lan]-Carvalho, dans un morceau de son *Faust*, Mlle Cico, dans celui de la *Fiancée du roi de Garbe*, ont eu le plus grand succès. Au centre de la salle, un emplacement avait été ménagé pour l'empereur et l'impératrice, qu'entouraient les princesses Marie Clotilde, Mathilde, Murat et Anna Murat; le prince Napoléon n'assistait pas à cette soirée. Dans les deux prochains concerts, qui auront lieu les deux lundis prochains, on entendra les artistes de l'Opéra et du Théâtre-Italien.

Malgré le carême on s'amuse beaucoup, et ces jours de jeûne et d'abstinence qu'une jeune fille appelait, l'autre soir, la quarantaine du plaisir ne sont guère observés. Samedi, un petit bal très intime et des plus gais avait lieu chez Mme de B...; cette semaine, deux autres aussi intimes, nous dirons même presque secrets puisqu'ils sont déguisés, ont lieu chez MM. L... C... et M...

— Jeudi, 18, ont eu lieu, à dix heures du matin, à Monaco, les funérailles de Mme la princesse Antoinette de Monaco. Le deuil était conduit par le fils de la princesse défunte et par le prince de Wurtemberg. Les coins du poêle étaient tenus par M. Gavini, préfet des Alpes-Maritimes et par M. le baron Imberti, gouverneur de la principauté. Mgr Sola, évêque de Nice, a officié pontificalement.

— La *Gazette de Madrid* publie une amnistie générale pour les délits politiques. C'est le premier acte qu'a signé la reine depuis sa délivrance.

— On écrit de Turin :

« Samedi dernier, 20 février, il y a eu, au château royal de Raconigi, un déjeuner diplomatique suivi d'une chasse à laquelle ont pris part les ambassadeurs des puissances étrangères accréditées près la cour d'Italie. »

— Mme Dayton, femme du ministre des Etats-Unis d'Amérique, a donné lundi un bal intime plein d'élégance et d'entrain.

— On prépare une fête de bienfaisance au Grand-Hôtel pour l'époque de Pâques, au profit de la partie nécessiteuse de la colonie anglaise à Paris. Lord et lady Cowley seront naturellement les patrons de cette solennité philanthropique.

— Dimanche a eu lieu l'assemblée générale de la Société des gens de lettres. Le scrutin a été ouvert pour la nomination de huit commissaires, en remplacement de MM. Charles Basset, Henri Celliez, Louis Enault, Paul Féval, Jean Laffitte, Eugène Muller, baron Taylor, Francis Wey, membres sortants du comité. Il y avait 117 votants. La majorité était de 59 voix. Ont été élus : MM. Léon Gozlan, par 106 voix ; Amédée Achard, 93; Elie Berthet, 82; Emmanuel Gonzalès, 78; Albéric Second, 75; Méry, 72 ; Etienne Enault, 71; Achille Jubinal, 63. M. Victor Hugo a obtenu 17 voix.

— Les ateliers de peinture, sculpture, architecture, gravure en taille douce et gravure en médaille ont été inaugurés avant-hier à l'Ecole impériale et spéciale des Beaux-Arts.

— Une lettre de Foix nous apprend que non-seulement les loups, mais aussi les ours, chassés des Pyrénées par le froid, descendent des montagnes. Un de ces derniers animaux est tombé sous les coups de quelques paysans, et son corps a été promené triomphalement dans les rues de Foix. La peau a été offerte au préfet.

— Les froids excessifs que nous avons eu à traverser ont donné lieu à Londres à un grand nombre de morts subites. La mortalité générale s'est élevée à 2,427 par semaine, c'est-à-dire à 877 décès de plus que le chiffre moyen.

— Deux dépêches de Narbonne, datées du 23 février, annoncent que la circulation est rétablie sur toutes les lignes ferrées dans les départements du Midi. Le service des marchandises a repris hier soir.

— On jouissait à Auch d'une température presque printanière, lorsque l'hiver a repris avec une incroyable énergie. Les terres ont été couvertes pendant deux jours d'une couche de neige qui n'avait pas moins de 15 à 20 centimètres d'épaisseur. Les trains-poste et les courriers des divers points de la France ont été arrêtés dans leur marche. Hier soir, le courrier de Paris, qui arrive régulièrement à Auch à cinq heures du soir, est arrivé à huit heures.

— On écrit de Brest que la corvette fédérale *Kerseage*, après avoir reçu des dépêches importantes qui lui ont été remises par le consul des Etats-Unis, a pris la mer et a fait route pour Cadix.

— Le bateau à hélice anglais *Fanny-Lambert* a quitté Malte, le 14 de ce mois, pour rétablir la partie du câble sous-marin qui s'est rompue il y a quelque temps entre Alexandrie et Bengazi. Les communications télégraphiques seront donc bientôt reprises entre l'Egypte et l'Europe.

— Une dépêche reçue à la Haye, des Indes néerlandaises, annonce l'éruption du volcan Kloet-Kederic.

— Le procureur général du roi, à Gênes, a fait procéder à la saisie d'un des numéros du journal *il Dovere*.

— Le Vaudeville reprend ce soir les *Lionnes pauvres*.

— Victorien Sardou travaille avec ardeur à une grande pièce d'été pour le Gymnase, ayant pour titre *Don Quichotte*. Gustave Doré s'est chargé de dessiner les costumes et de peindre les décors de la pièce, dont il a en quelque sorte fourni le sujet.

— Dans la *Jeunesse de Henri IV*, le nouveau drame de MM. Lambert Thiboust et Ponson du Terrail, qui sera prochainement représenté au théâtre du Châtelet, un acte entier est consacré à une grande chasse du roi Charles IX. Les auteurs ont tenu à donner à cette chasse toute l'exactitude possible. Ils en ont confié la mise en scène à M. Léon Bertrand, lequel a composé une fanfare à cette occasion. Robert Bult, le fournisseur de la vénerie impériale, a été chargé du choix de la meute qui doit figurer dans cette pièce; il est allé à Londres et en a ramené douze couples de fox's hounds irréprochables, des chiens tricolores de premier choix, de 24 pouces anglais comme taille. On espère que ces chiens ne seront pas longs à s'habituer au feu de la rampe et qu'ils figureront avec honneur au milieu des vingt veneurs à cheval dont doit se composer, dans la forêt de Sénart, un décor splendide, le brillant cortége du roi Charles IX.

— Au moyen de changements intelligemment calculés et exécutés, l'administration des deux Cirques dispose en ce moment la salle du Cirque Napoléon pour une appropriation toute nouvelle. Déjà, dit l'*Entr'acte*, l'orchestre des musiciens, qui était placé au dessus de la porte des écuries, a été déplacé et reporté sur la droite, et l'emplacement qu'il occupait a été transformé en un plateau suffisant pour former une scène sur laquelle pourront paraître des chevaux. Cette scène aura sa décoration et sera surmontée d'une galerie qui pourra être utilisée pour les besoins des représentations. L'inauguration en sera faite jeudi prochain par une grande pantomime équestre intitulée : *le Brigand malgré lui ou les Mésaventures de Pierrot le jour de ses noces.* Pour

... pantomime ... scène sera réglée au ma-... par quelques marches formant une montagne escarpée ... vingt-cinq chevaux et leurs cavaliers doivent escalader. Déjà, depuis le commencement de l'hiver, l'administration avait utilisé le vaste gymnase qui lui appartient dans la cour du Cirque Napoléon pour y élever des praticables qui ont servi depuis quatre mois au dressage des chevaux, et aujourd'hui le résultat obtenu est tel, que l'on s'attend à un grand succès lorsque sera exécutée l'escalade des roches périlleuses. Pierrot fait brigand sera joué par Chiarini, l'intelligent mime italien, dont le Cirque a récemment fait l'heureuse acquisition, et que jusqu'à ce jour nous avions vivement regretté de ne pas voir remplir un rôle en rapport avec son mérite.

— Ce soir, 24 février, aux Entretiens de la rue de la Paix, conférence de M. Emile Deschanel : *Mme de Sévigné*.

— Il est d'usage dans plusieurs provinces de France de tirer des coups de fusil en signe de réjouissance, à l'occasion des mariages qui se font à la campagne. Le préfet de la Haute-Vienne vient de prendre un arrêté pour interdire cette coutume, qui offre des dangers en raison du mauvais état de la plupart des armes employées dans ces circonstances.

— La surintendance des beaux-arts fait publier l'avis suivant relatif à l'exposition des ouvrages des artistes vivants pour l'année 1864 :

« L'article 11 du règlement de l'Exposition de 1864 porte : « Auront droit de prendre part » à l'élection du jury, les artistes exposants, » membres de l'Institut ou décorés de la Légion » d'honneur, ou ayant obtenu aux précédents » salons des médailles de 1re, 2e ou 3e classe. » Afin d'assurer la régularité des opérations de l'élection du jury, MM. les artistes appelés à prendre part au vote en vertu de l'article 19 sont priés de déposer eux-mêmes leur bulletin. Ceux de MM. les artistes qui ne pourraient pas venir en personne devront joindre à la note de leurs œuvres un pli cacheté, signé par eux, contenant leur bulletin de vote, également cacheté : ce bulletin sera déposé dans l'urne en présence du porteur du récépissé de leurs ouvrages.

— Un décret du 6 de ce mois vient de régler ainsi les bases d'après lesquelles seront calculés les prix de transport des voyageurs sur les voies ferrées à traction de chevaux de Paris à Sèvres et au rond-point de Boulogne, et de Sèvres à Versailles : Place de 1re classe en coupé, 0 fr. 10 c. par voyageur et par kilomètre; place de 2e classe ou intérieur, 0 fr. 08 c. par voyageur et par kilomètre; place de 3e classe ou impériale, 0 fr. 06 c. par voyageur et par kilomètre. Les soldats et sous-officiers en uniforme seront admis aux places de 2e et de 3e classe moyennant la moitié des prix du tarif. Toute fraction de 500 mètres et au-dessus sera comptée pour un kilomètre, et toute fraction inférieure sera négligée. De Paris à la première station de Passy, le prix du transport résultant de l'application du tarif sera augmenté de cinq centimes par voyageur pour tout le trajet. Les dimanches et fêtes dont la nomenclature aura été arrêtée par l'administration, les compagnies pourront exiger pour les troisièmes classes (places de l'impériale), les mêmes prix que pour la deuxième classe. Il ne sera pas exigé de compartiment de première classe pour les voitures spécialement destinées à la circulation entre Paris et Sèvres ou Boulogne. Les voitures faisant le service devront, au fur et à mesure de la réforme du matériel actuel, être pourvues d'un escalier commode, avec garde-corps disposé à l'arrière ou sur le côté, à l'usage des voyageurs d'impériale. Ces omnibus sont chauffés, depuis la saison rigoureuse, au moyen de longeus boîtes plates, remplies au départ d'eau bouillante.

Sciences.

OBSERVATOIRE — *Observations météorologiques faites le 24 février 1864, à huit heures du matin.*

STATIONS.	TEMPÉRAT.	VENT.	CIEL.	MER
Dunkerque	+ 2.0	NE a. fort	Brumeux.	Agitée
Mézières...	+	ENE faible.	Couvert.	
Strasbourg.	+ 2.0	S faible.	Un p. nuag.	
Paris.......	+ 2.0	NE faible.	Couvert.	
Le Havre...	+ 3.0	E tr. fort.	Brumeux.	Idem.
Cherbourg.	+ 3.0	E fort.	Couvert.	Idem.
Brest.......	+ 2.9	E faible.	Idem.	Belle.
Lorient....	+ 1.6	NE faible.	Nuageux.	Idem.
N.-Vendée.	+ 3.8	ESE p. nul.	Couvert.	
Rochefort..	+ 5.0	SE faible.	Idem.	Houle
Limoges....	+ 5.3	S pr. nul.	Idem.	
Montauban	+ 3..	SO faible.	Nuageux.	
Bayonne....	+ 7.0	SE faible.	Beau.	Agitée
Montpellier	+ 7.9	E faible.	Couvert.	
Cette.......	+	SE as. fort.	Pluvieux.	Gross.
Marseille..	+ 11.2	SE faible	Couvert.	Houle
Toulon.....	+ 10.0	ENE faible.	Idem.	Agitée
Antibes....	+	NE as. fort.	Pluie.	Houle
Nice........	+			
Avignon....	+ 4.8	E pr. nul.	Idem.	
Lyon........	+ 2.3	NE faible.	Couvert.	
Besançon..	+ 3.1	Idem.	Nuageux.	
Bordeaux ..	+ 5.8	SE faible.	Beau.	

PARIS.

A 9 h. mat.	+ 2.9	NE faible.	Couvert.
Hier à midi	+ 0.9	Idem.	Idem.
— à 3 h. s.	+ 1.5	N faible.	Idem.
— à 6 h. s.	+ 0.9	NE faible.	Tr. nuag.
— à 9 h. s.	+ 0.7	Idem.	Idem.
— à minuit	+ 1.1	Idem.	Idem.

Température la plus haute du 23 février... + 1.6
Température la plus basse du 24 février, avant 9 heures du matin, à Paris....... + 0.7

Accidents et Sinistres.

— Un patineur effréné a été victime hier de son amour pour les glissades. Il a voulu à tout prix essayer la place du bassin des Tuileries; mais celle-ci, impuissante à supporter ce poids, a cédé tout à coup, et le patineur s'est trouvé dans l'eau jusqu'à la ceinture. Heureusement, le péril n'était pas grand. Un monsieur tendu son bras au jeune imprudent, qui en a été quitte pour sortir de là trempé jusqu'aux os, et, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, est allé réfléchir chez lui aux dangers de vouloir patiner sans consulter le thermomètre.

— Dans l'incendie qui a eu lieu rue de Rennes, la *Gazette des Tribunaux* dit que, au nombre des travailleurs qui se sont fait remarquer par leur intrépidité, la demoiselle Augustine Taurin, blanchisseuse, qui, montée sur un toit voisin du bâtiment incendié, près d'un réservoir, y puisait sans relâche, et jetait dans l'immense foyer autant d'eau que ses forces le lui permettaient. Les pertes résultant de cet incendie sont évaluées à la somme énorme de 400,000 fr. Le déblaiement, opéré par de nombreux travailleurs civils et militaires, continue sans interruption.

— Nous apprenons à l'instant, dit le *Journal du Loiret*, un malheureux accident arrivé hier sur la ligne du Bourbonnais. Le nommé Rey, conducteur du train 806, est tombé sur la voie à la hauteur du poteau kilométrique 165. Le malheureux employé n'a survécu que quelques instants à sa chute. Le médecin de Briare, appelé en toute hâte, n'a pu que constater un décès.

— On a appris à Marseille le naufrage du trois-mâts français *Albert et Clémence*. Ce navire a touché sur l'île de la Carbonera (Espagne), le 8 février, à neuf heures du soir. Le lendemain, vers onze heures du matin, quand tout l'équipage s'était sauvé à terre, le navire se dégagea de lui-même, et le vent le poussant au large, il disparut dans la nuit.

— L'*Echo de l'Oise* nous apprend que l'usine de MM. Leoni et Coblenz, située à Vaugenlieu, vient d'être détruite par un incendie. La perte est évaluée à 400,000 francs, et elle n'est couverte que jusqu'à concurrence de 300,000 fr. par une assurance à la Compagnie du Phénix. Deux cents ouvriers qu'employait cette usine sont maintenant sans ouvrage.

— Le 15 de ce mois, la ville de Marienberg, en Saxe, a été le théâtre d'un terrible incendie. Le feu, alimenté par un vent impétueux, a, en moins de trois heures, dévoré 22 maisons et 36 bâtiments y attenant; 5 maisons et 10 bâtiments ont été fortement endommagés. Près de 30 familles comprenant environ 200 personnes sont privées d'habitation. Les monuments publics ont été respectés. On ne connaît pas la cause du sinistre.

Crimes et Délits.

— Les marchands de châles et de nouveautés du quartier Montmartre viennent d'être victimes d'un escroc qui les a exploités avec une audace peu commune. Sous le nom du sieur D..., négociant de province, honorablement connu sur la place de Paris, il demandait de fortes quantités de marchandises à crédit. Chez l'un il avait pris pour 3,000 fr. de drap; chez un autre, pour 5,000 fr. de châles; chez un autre encore pour 7,000 fr. de dentelles, etc. En échange de ces articles, il laissait des billets portant tous la même échéance, avant laquelle il se proposait de disparaître. Sur une plainte déposée au commissariat du quartier du Mail, ce maître filou a été envoyé à la préfecture.

Pour toutes les nouvelles du jour non signées : E. BAUER.

Librairie.

— La REVUE BRITANNIQUE publie une étude complète sur la *question des sucres*, par M. A. Clapier, ancien député, qui discute tous les intérêts engagés dans le projet de loi présenté au Corps législatif. La même livraison contient un article remarquable sur le progrès des *associations ouvrières* en Europe. — CUVÉREAUX.

Avis divers.

— BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

EMPRUNT OTTOMAN

Emission complémentaire

réservée aux porteurs des titres du dernier emprunt dans la proportion de une-obligation nouvelle pour trois anciennes.

100,000 obligations de 500 francs rapportant 30 fr. d'intérêt par an, payables : 15 fr. le 1er janvier et 15 fr. le 1er juillet, remboursables à 500 francs en 23 ans, par tirages semestriels, dont le premier aura lieu le 1er juillet prochain.

La souscription est ouverte du jeudi 25 février au jeudi 3 mars 1864.

Prix d'émission : 340 francs.

Payables, savoir :

En souscrivant........ 100 fr.
Du 20 au 31 mai....... 100
Du 20 au 30 juin....... 140

Ces Obligations sont émises avec la jouissance des intérêts à partir du 1er janvier 1864; le premier coupon d'intérêt du 15 fr., payable le 1er juillet prochain, sera reçu comme argent pour le paiement du dernier terme, exigible du 20 au 30 juin.

Les Obligations du présent Emprunt, sorties au prochain tirage, et qui seront remboursables à 500 fr. le 1er juillet prochain, seront également reçues par avance, du 20 au 30 juin prochain, en paiement du dernier terme.

En tenant compte du bénéfice de la jouissance et des délais pour les versements, le prix réel de l'Obligation n'est que de

330 f. 06 c., donnant un revenu annuel de 9 09 0/0.

Le remboursement de l'Obligation ayant lieu à 500 fr. en 23 ans, produit sur le prix d'émission un bénéfice de 160 fr., qui représente une bonification supplémentaire de 2 42 0/0 par an, ce qui donne un

Revenu effectif de 11 fr. 51 0/0.

L'intérêt et l'amortissement de l'emprunt total de 1863, dans lequel se trouve compris le supplément actuellement émis, exige une annuité de............. Fr. 16,000,000

Au payement de cette annuité, le gouvernement a affecté expressément les garanties suivantes :

1° Des revenus spéciaux de l'empire non engagés dans les emprunts précédents, évalués à.......... 28.000.000
2° Un prélèvement sur les contributions directes, s'élevant à... 6.000.000
3° En plus, et surabondamment, les excédants sur les revenus appliqués à l'emprunt de 1862, que le gouvernement évalue à...... 30.000.000

Aux termes des engagements pris vis-à-vis des souscripteurs de la première partie de l'emprunt, ce supplément de 50 millions ne pouvait être émis avant le 1er janvier 1864, et la souscription devait en être offerte par préférence, aux porteurs en titre de l'emprunt ottoman 1863.

En conséquence, la Banque impériale ottomane a l'honneur de prévenir MM. les souscripteurs de cet emprunt qu'ils auront la faculté de souscrire une obligation nouvelle pour trois anciennes, du jeudi 25 février au 3 mars 1864, aux conditions ci-dessus énoncées.

On souscrit aux Agences de la Banque impériale ottomane :

A Paris, 15, place Vendôme;
A Londres, 4, Bank-Buildings;
A Lyon, chez MM. P. Galline et Ce; V. Morin-Pons et Morin; Aynard et Ruffer;
A Marseille, chez M. P. Blavet;
A Bordeaux, au chemin de fer du Midi, Allées-d'Orléans, 40.

— L'hôtel Drouot, qui a si vivement occupé l'attention publique, cette semaine, avec la vente Delacroix, prépare, dit-on, dans un autre genre, une de ces journées qui marquent dans le souvenir du monde collectionneur. Il s'agit de la vente de la plus riche et de la plus intéressante collection de curiosités chinoises et japonaises qu'on ait peut-être jamais offertes aux enchères. Son propriétaire, voyageur intrépide, amateur éclairé et habile qui, longtemps avant notre expédition, avait exploré le Japon et la Chine, a pu y choisir les pièces les plus précieuses de l'art chinois dans des collections ou des bazars qui n'avaient point encore été visités. Entre autres objets remarquables et qu'il y a tout lieu de croire uniques, on cite deux grands brazeros en émail cloisonné, des jades blanc et vert émeraude, une carpe en cristal de roche qui est à elle seule une merveille, des vases, des brûle-parfums en bronze d'une haute antiquité, des laques en grand nombre où l'imagination chinoise a peint ses plus ravissantes fantaisies; des porcelaines datant des plus anciennes dynasties; enfin des bijoux rares, des étoffes splendides et des manuscrits historiques. — Cette vente est annoncée pour les premiers jours de mars.

— Aujourd'hui jeudi, salons Erard, deuxième soirée de musique de chambre, donnée par Mme Tardieu de Malleville, MM. Sivori et Piatti.

— Le *Jupon Empire-Bienvenu* est transféré 26, rue de la Chaussée-d'Antin. «

— La délicieuse RÉVALESCIÈRE DU BARRY guérit, sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, bile, gastrites, indigestions, constipations, poitrine, phthisie, catarrhe, rhumes, bronches, gorge, vessie, reins, intestins, foie, muqueuse et sang. 60,000 cures par an. 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 f. DU BARRY, pl. Vendôme, 26, Paris. «

— Recommander, en cette saison de RHUMES et de grippes, le SIROP et la PATE DE NAFÉ DE DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion de célèbres *docteurs* qui ont constaté l'efficacité de ces pectoraux. »

— TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE.
Le *Lait antéphélique*, on le sait, les détruit et les prévient; il assure au teint pureté, clarté. Flacon, 5 fr. Candès et Ce, b. St-Denis, 26, au 2e.

Publications de Mariages

Du 21 au 28 février.

1er arrondissement (Louvre). — Entre : M. Lambert, négociant, rue Saint-Honoré, 330, et Mlle Simonnet, rue de la Monnaie, 13. — M. Debain, pâtissier, rue Croix-des-Petits-Champs, 6, et Mlle Griminy, à Boulogne. — M. Suron, pharmacien, rue Saint-Honoré, 378, et Mlle Lachnitt, même rue, 163. — M. Beuvelet, marchand fruitier, rue Pirouette, 2, et Mlle Barande, même maison. — M. Simonne, marchand de jouets, rue de Rivoli, 188, et Mlle Blanche-Tête Delestang, à Versailles. — M. Principiano, tailleur, rue Coquillière, 30, et Mlle Carneux, rue des Colonnes, 7.

Décès et Inhumations

Du 22 février.

Mme Perrot de Chezelles, 59 ans, rue de Rivoli, 232. — Mme Baudot, 69 ans, rue Montorgueil, 29. — Mme Barthélemy, 24 ans, rue du Hasard, 13. — Mlle Fournerot, 66 ans, rue Saint-Roch, 3. — M. Zimmermann, 56 ans, rue Saint-Sauveur, 81. — M. Maillot, 61 ans, rue Charlot, 29. — M. Duvert, 50 ans, rue Culture-Sainte-Catherine, 5. — Mme Corbrion-Delongavenne, 52 ans, quai de Béthune, 14. — Mme Goubeau, 46 ans, rue du Cloître-Saint-Merri, 10. — M. Bonnard, 70 ans, rue des Bernardins, 11. — M. Deloye, 54 ans, rue du Pont-de-Lodi, 6. — M. Valette, 75 ans, rue Cassette, 24. — Mlle Bouillon, 22 ans, rue Bonaparte, 70. — M. Pluyette, 51 ans, rue des Poitevins, 2. — Mme Colle, 28 ans, rue Carpentier, 5. — Mme veuve Poret, 75 ans, rue de Latour-Maubourg, 94

BULLETIN COMMERCIAL

CUIRS ET PEAUX. — Demande plus régulière au Havre. On a noté 3,300 cuirs secs de la Plata de 107 à 115 fr. par 50 kil., suivant poids et mérite; 2,350 salés dito, Saladeros, les bœufs à 65 50 et les vaches de 54 à 55 fr.; 215 Nassau salés verts à 50 fr.; 2,400 chevaux salés de Buenos-Ayres à 41 fr. par 50 kil.; 1,835 dito secs à 8 fr. la pièce, et 5 balles vachettes Calcutta à 100 fr. par 50 kil. On a vendu publiquement 200 cuirs Buenos-Ayres secs avariés; 104 Rio Grande salés secs, 223 Afrique secs, 360 Martinique salés, 21 Nassau secs et 50 peaux de chevaux sèches tapisserie.

Les importations ont été de 5,700 cuirs secs, 793 chevaux secs, 153 dito pour la tannerie, 2 balles chevaux, de Buenos-Ayres; 6,511 cuirs secs, 1,707 salés, de Rio-Grande; 180 salés, secs, du Callao; 447 salés, de la Martinique et de la Guadeloupe; 223 peaux de Lisbonne; 203 cuirs secs, 160 paquets salés, de Rotterdam, et 400 salés, 809 paquets dito d'Angleterre.

CÉRÉALES. — La réaction s'accentue sur les marchés; il y a maintenant partage entre les divers mouvements de hausse, de baisse et de fermeté. A Mark-Lane de Londres, les offres de blés anglais ont été peu nombreuses; les vendeurs demandaient une hausse de 1 sh. par quarter (44 c. par hect.), mais les acheteurs ont refusé d'y accéder. Les farines de provenance française ont été cotées de 32 à 35 fr. les 100 kil. ou de 50.25 à 54.95 les 157 kil. Aucune affaire en cargaisons flottantes. La demande est d'ailleurs peu empressée, malgré la rareté en disponible. Pendant la dernière semaine, il est arrivé à Londres, venant de France : 1,000 hect. de blé de Fécamp; 4,500 hect. d'orge de Caen; 50 sacs de farine de Boulogne, 500 de Dunkerque, 645 de Fécamp, 550 de Rouen et 705 de Saint-Valery, ensemble 2,450 sacs. Calme et baisse à Hambourg.

FARINES. — Affaires un peu plus suivies en boulangerie; prix fermement tenus dans les cours extrêmes de 47 à 52 fr. le sac de 157 kil. net.

En farines de commerce, transactions modérées. Six-marques, courant du mois, 51 25; mars au même prix; mars et avril, 51 50; mai et juin, 52 50 le sac de 157 kil. net.

Type-Paris, courant du mois, 31 75; mars, 32 fr.; mars et avril, 32 25; mai et juin, de 33 à 33 25 le sac de 101 kil. brut pour net.

Cours officiel du disponible : Six et dix-marques, 31 25; type Paris, 31 75.

BESTIAUX. — Bien que le marché de Sceaux ait été très fortement approvisionné, les ventes n'ont pas été plus nombreuses qu'à Poissy. Elles se sont faites en baisse pour les bœufs et les vaches de 4 c. par kil., en hausse de 2 et de 4 c. pour les veaux, et en baisse de 4 c. pour les moutons. Il a été vendu 7,229 de ces derniers pour Paris, et 5 597 pour les environs; 1.332 sont restés invendus. La qualité était moins bonne qu'd'habitude. Produit des ventes : Bœufs, 250,410 fr.; vaches, 39,902 fr.; moutons, 341,491 fr. Ensemble, 731,803 fr.

HUILES. — Bourse de Paris du 23. Cote officielle : Colza disponible les 100 kil. en tonnes, 99; tout fût 96; dégelée 97 50; épurée en tonnes 107; lin en fûts 100; en tonnes 101 50.

A Lille, colza 85 50 l'hect.; lin 90; cameline 82. Huile épurée 91 50 l'hect.; 100 65 les 100 kil.

PÉTROLES. — 983 fûts, à 80 degrés, vendus au Havre à 43 fr.

SUCRES. — Bonne 4e indigène en entrepôt à Paris, 80 fr. Baisse de 2 fr.

A Marseille, grande animation sur le marché des sucres bruts des colonies françaises. On a noté une vente de 10,000 balles Réunion en magasin, à la spéculation, à 39 fr. la bonne 4e de Nantes. La spéculation et la raffinerie sont aux affaires en même temps. 30,000 sacs Brésil ont été achetés par la raffinerie à 36 fr. et 10,000 balles Maurice en magasin à 42 fr. le n° 12. A Nantes, grand calme. La raffinerie n'achète pas.

SPIRITUEUX. — Bourse de Paris du 23. Cote officielle : 3/6 betterave fin disponible, 71 fr., sans autres changement que la confirmation de la hausse d'hier. A Béziers, les 3/6 de vin sont en baisse, à 80 fr., et sans affaires sur les époques éloignées.

COTONS. — On ne fait au Havre que strictement ce qui est nécessaire pour les besoins de la filature, sans changement de prix pour les bons cotons, mais avec de la lourdeur pour les petites sortes. Il y a également peu d'entrain pour les affaires à livrer. Ventes, 540 balles.

Dépêche électrique.

Liverpool, mardi.

Ventes, 4,000 balles; prix sans changement. Manchester, ferme, mais sans grandes affaires. — E. BAUER.

CHANGES. — Londres, 25 37 ./. à vue, 24 95 ./. à 90 jours. — Francfort, 214 3/8 à vue, 212 3/8 à 90 jours. — Amsterdam, 213 1/2 à vue, 211 1/4 à 90 jours. — Hambourg, 189 7/8 à vue, 188 ./. à 90 jours. — Berlin, »»» à vue, 371 1/2 à 90 jours. — Naples, 99 3/4 à vue, 97 3/4 à 90 jours. — Vienne, 208 1/2 à vue, 205 1/2 à 90 jours. — Saint-Pétersbourg, 353 ./. à vue, 348 1/2 à 90 jours. — Madrid, 5 15 ./. à vue, 5 08 ./. à 90 jours.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE. — Faillites du 25 février. — Campionnet (Frédéric), lampiste, passage du Grand-Cerf, 4. — J.-c., M. Hussenot; s. p., M. Sautton, rue Chabanais, 5.

Tupin (Louis-François-Germain), charcutier, marchand de vin, à Aubervilliers, rue aux Reines, 38. — J.-c., M. Salmon fils; s. p., M. Heurtey fils, avenue Victoria, 14.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Amérique.

« New-York, 13 février (par l'*America*).

» Une forte expédition fédérale, qui avait quitté Port-Royal le 5, est débarquée à Jacksonville, en Floride.

» La canonnière anglaise *Petrel* s'est présentée devant Charleston en demandant à communiquer avec le consul anglais. L'amiral fédéral Dahlgreen lui a répondu par un refus.

» Le Congrès a adopté la loi de conscription pour les esclaves sujets au service militaire. Les propriétaires fidèles à l'Union seront indemnisés.

» Agio sur l'or, 59 1/2. Change sur Londres, 174 1/4; sur Paris, 320 1/4 Coton, 82. »

Angleterre.

« Londres, 24 février (midi).

» Les Consolidés anglais ont monté à 91 7/8, par suite de la proposition anglaise de conférence. »

Danemark.

« Copenhague, 23 février, soir.

» *Officiel*. — Douze navires de guerre autrichiens ont été envoyés dans la Méditerranée et la Manche contre les croiseurs danois.

» Les secrétaires des légations danoises à Berlin et à Vienne sont rappelés.

» Le secrétaire de la légation autrichienne à Copenhague est parti.

» Les autorités de Hambourg ont saisi de l'argent dans le bureau de poste danois de cette ville. »

Agence Havas-Bullier.

THÉATRES

Spectacles de demain jeudi 25 février.

7 h. 3/4. — FRANÇAIS. — Le Dernier Quartier, — le Verre d'eau, — la Pluie.
7 h. 1/2. — OPÉRA-COMIQUE. — La Servante, — les Bourguignonnes, — le Postillon.
7 h. 0/0. — ODÉON. — Les Relais, — le Testament de César Girodot.
8 h. 0/0. — ITALIENS. — Semiramide.
8 h. 0/0. — THÉATRE-LYRIQUE. — Rigoletto.
7 h. 1/2. — TH. DU CHATELET. — Le Naufrage de la Méduse.
8 h. 0/0. — VAUDEVILLE. — Les Lionnes pauvres.
7 h. 1/2. — VARIÉTÉS. — La Revue, — la Fiancée du Corps de Garde, — la Sœur de Jocrisse.
7 h. 1/4. — GYMNASE — Montjoye.
7 h. 3/4. — PALAIS-ROYAL — La Cagnotte.
7 h. 1/2. — PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
7 h. 0/0. — GAITÉ. — La Maison du Baigneur.
7 h. 0/0. — AMBIGU. — Les Fils de Charles-Quint.
7 h. 1/2. — FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Cochers de Paris.
7 h. 1/4. — TH. DÉJAZET. — En Ballon.
8 h. 0/0. — BOUFFES PARISIENS. — Les Bavards, — Lischen, — Fagotto.
7 h. 3/4. — BEAUMARCHAIS. — Le Testament de Pierre Talbert.
8 h. 0/0. — CHAMPS-ÉLYSÉES. — Vaudevilles, etc.
8 h. 0/0. — CIRQUE NAPOLÉON. — Exercices équestres.
8 h. 0/0. — R. HOUDIN. — Prestidigitations, — Magie.
8 h. 0/0. — SALLE ROBIN, boulv. du Temple. — Magie.
8 h. 0/6. — MANICARDI. — Soirées mystérieuses.
PANORAMA LANGLOIS. — Prise de Sébastopol.
CASINO. — Tous les soirs, Bal ou Concert.

— Le *Naufrage de la Méduse* est devenu décidément le grand succès du jour : à chaque représentation la foule se presse pour venir assister au combats des deux frégates, aux ballets gracieux, au poignant tableau du Radeau de la Méduse.

L'un des propriétaires, gérant et rédacteur en chef : H. Rouy.

Paris. — Impr. SERRIÈRE et Ce, rue Montmartre, 123

LA SAN FELICE (*Suite*). — 50 —

Caracciolo commença à comprendre ce dont il était question, et, jetant les yeux sur la flottille enfroquée, il reconnut en effet dans la première barque, c'est-à-dire dans celle qui avait l'air de conduire et de commander les autres, Francesco Esposito qui, revêtu de la robe de capucin, faisait d'une voix de tonnerre sa partie dans ce concert pieux et chantait à tue-tête les louanges de son saint patron.

La barque qui portait Esposito s'arrêta par humilité à l'échelle de bâbord; mais Caracciolo lui fit donner par son lieutenant l'ordre de passer à tribord, et alla attendre le néophyte en haut de l'escalier d'honneur.

Esposito monta seul, et, arrivé sur le dernier degré, il fit le salut militaire en disant ces seuls mots :

— Me voilà, mon amiral; je viens acquitter ma parole.

— C'est d'un bon marin, dit Caracciolo, et je te remercie, en mon nom et au nom de tous tes camarades, de ne pas l'avoir oubliée; cela fait honneur à la fois aux capucins de Saint-Ephrem et à l'équipage de la *Minerve;* mais, avec ta permission, je me contenterai de ta bonne volonté, qui, je l'espère, sera aussi agréable à Dieu qu'elle l'est à moi.

Mais Esposito secouant la tête :

— Excusez, mon amiral, dit-il; mais cela ne peut pas se passer comme cela.

— Pourquoi donc, si cela me satisfait ainsi?

— Votre Excellence ne voudrait pas faire un pareil tort à notre pauvre couvent et m'ôter à moi la chance d'être canonisé après ma mort?

— Explique-toi.

— Votre Excellence, je dis que c'est un grand triomphe pour les capucins de Saint-Ephrem que ce qui va se passer aujourd'hui.

— Je ne comprends pas.

— C'est cependant clair comme l'eau du Lion, mon amiral, ce que je vous dis là. Il n'y a pas dans les cent couvents de tous les ordres qui peuplent Naples, un seul moine, de quelque règle qu'il soit, qui soit capable de faire ce que mon vœu m'oblige de faire aujourd'hui.

— Ah! pour cela j'en suis sûr, dit Caracciolo en riant

— Eh bien! de deux choses l'une, mon amiral, ou je me noie et je suis un martyr, ou j'en réchappe et je suis un saint. Dans l'un et l'autre cas, j'assure la suprématie de mon ordre sur tous les autres ordres, et je fais la fortune du couvent.

— Oui; mais si je ne veux pas, moi, qu'un brave garçon comme toi s'expose à se noyer, et si je m'oppose à ce que l'expérience s'accomplisse.

— Eh! nom d'un diable, mon amiral, n'allez pas faire une pareille chose! En voyant leur spéculation manquée, ils croiraient que c'est moi qui ai demandé grâce, et ils me fourreraient dans quelque *in pace*.

— Mais tu tiens donc bien à devenir moine?

— Je ne tiens pas à le devenir, mon amiral; depuis hier je le suis, et l'on m'a même donné des dispenses de trois semaines pour mon noviciat, afin que le saut périlleux se fasse le jour de Saint-François. Vous comprenez, cela donne plus de solennité à la chose et plus d'émulation au patron.

— Et que te reviendra-t-il du saut que tu vas exécuter?

— Oh! j'ai fait mes conditions.

— Tu as au moins, je l'espère, demandé d'être supérieur?

— Oh! pas si bête, mon amiral!

— Merci.

— Non, j'ai demandé et obtenu la place du frère quêteur. Il y a de la distraction dans l'emploi. Si j'avais été obligé de m'enfermer dans le couvent avec tous ces imbéciles de moines, je serais mort d'ennui. Votre Excellence comprend bien. Mais le frère quêteur n'a pas le temps de s'ennuyer; il court dans tous les quartiers de Naples, depuis la Marinella jusqu'à Pausilippe, depuis le Vomero jusqu'au Môle; puis on rencontre des amis sur le port, et l'on boit un verre de vin que personne ne paie.

— Comment! que personne ne paie? Esposito, mon ami, il me semble que tu t'égares.

— Au contraire, je suis le droit chemin.

— Est-ce que les commandements de Dieu ne disent pas :

« Le bien d'autrui tu ne prendras?... »

— Est-ce que le cordon de Saint-François n'est pas là, mon amiral? Est-ce que tout ce qui touche ce bienheureux cordon n'est point la *roba* du moine? On touche une carafe, deux carafes, trois carafes; on offre une prise de tabac au marchand de vin, sa manche à baiser à la marchande, et tout est dit.

— C'est vrai; je ne me rappelais pas ce privilége.

— Et puis, mon amiral, continua Esposito d'un air satisfait de lui-même, Votre Excellence doit remarquer que l'on n'a point trop mauvaise mine sous la robe; moins bonne mine, je le sais, que sous l'uniforme; mais, enfin, il en faut pour tous les goûts, et, si je crois ce que l'on dit dans le couvent...

— Eh bien?

— Eh bien! mon amiral, on dit que les moines de Saint-François, et surtout les capucins de Saint-Ephrem, ne font pas maigre tous les jours où le maigre est ordonné par l'almanach.

— Veux-tu te taire, impie; si tes confrères t'entendaient...

— Ah bon! ils en disent bien d'autres, par notre saint patron! C'est à dire qu'il y a des moments où j'en arrive à croire que c'était du temps que je servais dans la marine que j'étais au couvent, et que c'est depuis mon entrée au couvent que je suis marin; mais je m'aperçois qu'ils s'impatientent, mon amiral. Oh! ce n'est pas pour eux ce que j'en dis; mais voyez sur le quai.

L'amiral regarda dans la direction indiquée par Esposito, et en effet il vit le môle, le quai, les fenêtres de la rue del Piliero, encombrés de spectateurs qui, prévenus de ce qui allait se passer, s'apprêtaient à applaudir au triomphe des capucins de Saint-Ephrem sur les moines des autres ordres.

— Soit, dit Caracciolo, je vois bien qu'il faut que j'en passe par où tu veux. Allons, vous autres, cria-t-il, préparez le canot.

Et comme il vit que l'on allait exécuter ses ordres avec cette promptitude particulière aux manœuvres de la marine :

— Et toi, demanda-t-il à Esposito, de quel côté comptes-tu faire le saut?

— Mais du même côté que je l'ai déjà fait : à bâbord; cela m'a trop bien réussi. D'ailleurs, c'est le côté du quai. Il ne faut pas voler tous ces braves gens qui sont venus pour voir le spectacle.

— Va pour bâbord. Le canot à bâbord, enfants!

Le canot avec quatre rameurs, le maître et deux hommes de surcharge, se trouva à la mer au moment où Caracciolo achevait son commandement.

Alors, l'amiral pensant qu'il fallait donner à ce spectacle populaire, toute la solennité dont il était susceptible, prit son porte-voix et cria :

— Tout le monde sur les vergues!

Au bruit du sifflet du contre-maître, on vit alors deux cents hommes s'élancer d'un seul bond, monter dans les agrès comme une troupe de singes et se ranger sur les vergues, depuis les plus basses jusqu'aux plus hautes, tandis qu'au son du tambour les soldats de marine se rangeaient en bataille sur le pont faisant face au quai.

Les spectateurs, on le pense bien, ne demeurèrent pas indifférents à tous ces préparatifs qui s'exécutaient, en manière de prologue du grand drame qu'ils étaient venus voir représenter. Ils battirent des mains, agitèrent leurs mouchoirs, et crièrent selon qu'ils étaient plus ou moins dévots au fondateur de l'ordre des capucins, les uns : *vive saint François!* les autres : *vive Caracciolo!*

Caracciolo, il faut le dire, était à Naples presque aussi populaire que saint François.

Les douze barques qui avaient amené les capucins formèrent alors un grand hémicycle, s'allongeant de la poupe à la proue de la *Minerve*, réservant un grand espace vide entre elles et la carène du bâtiment.

Caracciolo jeta alors les yeux sur son ancien marin et le voyant parfaitement résolu :

— Cela va toujours? dit-il.

— Plus que jamais, mon amiral, répondit celui-ci.

— Tu ne veux pas ôter ta robe et ton cordon. Ce serait toujours une chance de plus.

— Non, mon amiral, car il faut que ce soit le moine qui accomplisse le vœu du marin.

— Tu n'as pas de recommandations à me faire, dans le cas où les choses tourneraient mal?

— Dans ce cas, Excellence, je vous prierais d'être assez bon de faire dire une messe pour le repos de mon âme. Ils m'ont promis d'en dire des centaines; mais je les connais, mon amiral. Moi mort, il n'y en a pas un qui remuera le bout du doigt pour me tirer du purgatoire.

— Je ne t'en ferai pas dire une, mais dix.

— Vous me le promettez?

— Foi d'amiral!

— C'est tout ce qu'il faut. A propos, mon commandant, faites-les dire, s'il vous plaît, car je présume que la chose vous sera indifférente, non pas au nom d'Esposito, mais à celui de frère Pacifique. Il y a tant d'*Espositi* à Naples que mes messes seraient escroquées au passage, et que le bon Dieu ne s'y reconnaîtrait pas.

— Tu t'appelles donc fra Pacifico, maintenant?

— Oui, mon amiral; c'est un frein que j'ai voulu me donner à moi-même contre mon ancien caractère.

— N'as-tu pas peur, au contraire, que ce soit sous ce nouveau nom que Dieu, qui n'a pas encore eu le temps de t'apprécier, ne te reconnaisse pas?

— Alors, mon amiral, saint François, dont je vais glorifier le nom, sera là pour me montrer du doigt, puisque ce sera sous sa robe et ceint de son cordon que je serai mort.

— Qu'il soit donc fait comme tu voudras; en tous cas, compte sur tes messes.

— Oh! du moment où l'amiral Caracciolo dit « je ferai, » répliqua le moine, c'est plus sûr que si un autre disait : « J'ai fait. » Et maintenant, quand vous voudrez, mon amiral.

Caracciolo vit qu'en effet le moment était arrivé.

— Attention! cria-t-il d'une voix qui non-seulement fut entendue de toutes les parties du bâtiment, mais encore de la plage.

Puis le contre-maître tira de son sifflet d'argent un son aigu suivi d'une modulation prolongée.

Cette modulation n'était pas encore éteinte que fra Pacifico, sans être le moins du monde embarrassé par sa robe de moine, s'était élancé dans les haubans de tribord, afin de faire face au public, et avec une agilité qui prouvait que son noviciat de moine ne lui avait rien enlevé de sa dextérité de matelot, atteignait le grande hune, passait à travers son ouverture, s'élançait vers la petite hune, et, sans s'y arrêter, passait de celle-ci sur les barres de perroquet, et, enthousiasmé par les cris d'encouragement qui partaient de tous côtés à la vue d'un moine voltigeant dans les cordages, montait jusqu'aux cacatoès, ce qui était plus qu'il n'avait promis, et, sans hésitation, sans retard, se contentant de crier : « Que saint François me soit en aide! » s'élança dans la mer.

Un grand cri sortit de toutes les bouches. Le spectacle qui, pour beaucoup de ceux qu'il avait rassemblés, promettait de n'être que grotesque, avait pris ce caractère grandiose que revêt toujours une action où la vie de l'homme est en jeu, quand cette action est bravement exécutée par le joueur. Aussi, à ce cri, auquel se mêlaient la terreur, la curiosité et l'admiration, succéda le silence de l'angoisse, chacun attendant la réapparition du plongeur, et tremblant que, comme celui de Schiller, il ne restât sous les eaux.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La Presse*, 25 février 1864.)

ENTRESOL A LOUER. 40, pl. de la Bourse, r. N.-D.-d.-Victoires.

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS, BANQUES, ASSURANCES

BANQUE DES ACTIONNAIRES
F. G. Arthaud et Cie, 24, rue Feydeau, Paris. ASSOCIATION DES SPÉCULATEURS. Ouverture immédiate de la souscription à un CAPITAL DE SPÉCULATION DE CINQ MILLIONS divisé en 5,000 parts de *mille francs* pour GRANDES **OPÉRATIONS FINANCIÈRES** sur les actions du CRÉDIT MOBILIER et autres. Adresser les souscriptions par lettres chargées, ou verser à notre nom dans les succursales de la Banque de France.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
CAISSE MOBILIÈRE
A Turin, piazza della Madona, 2, *A Paris*, rue Drouot, 24, se charge
De la vente et de l'achat de toutes *actions et obligations françaises*.
DES FONDS RUSSES
Et notamment des *fonds mexicains*, qui se négocient aux Bourses de Londres et d'Amsterdam à une livre sterling environ.

COMPAGNIE NATIONALE DU
CAOUTCHOUC SOUPLE
MM. Hutchinson, Wagner et Cie, gérants de la Compagnie nationale du Caoutchouc souple, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 26, conformément à l'article 19 des statuts de la Compagnie, ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de la Compagnie nationale du Caoutchouc souple qu'ils sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire, pour le 10 mars prochain, à 2 heures après midi, au siége de la Société, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 26.
Pour être admis à ladite assemblée, il faut être propriétaire de vingt actions au moins, faire viser les actions au siége social dans les dix jours qui précèderont le jour fixé pour la réunion, et les déposer sur le bureau au moment où on entrera dans la salle de réunion, et signer en même temps une feuille de présence indiquant le nombre et les numéros des actions.
HUTCHINSON, WAGNER et Cie.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES
OMNIBUS DE LONDRES, LIMITÉE.
MM. les actionnaires sont prévenus que la cinquième assemblée générale annuelle aura lieu à Londres, à la Taverne de Londres, Bishopsgate street, à une heure, le mardi 15 mars 1864. La réunion aura pour objet la communication du Rapport des directeurs, et de l'Etat des comptes pour le second semestre finissant le 31 décembre 1863, la déclaration du dividende et l'élection ou la réélection de directeurs et de censeurs, en remplacement de ceux qui cessent leurs fonctions, et toutes autres affaires concernant la Compagnie.
Le registre des transferts sera clos à partir du 1er mars jusqu'au 16.
Par ordre :
F. J. Law, président ; A. G. Church, secrétaire.
31, Moorgate street, E. C., Londres. 10, rue de Choiseul, Paris.

LIBRAIRIE

GREC ET LATIN (La véritable manière d'enseigner et d'apprendre le), par BOULET, chef d'institution à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise). Tout *père de famille* qui fera à l'auteur la demande de cette curieuse brochure, la recevra gratuitement et franco. (Affranchir.)

JOURNAL DES CHEMINS DE FER
DES MINES ET DES TRAVAUX PUBLICS
Le plus complet et le plus ancien de tous les journaux financiers (fondé en 1842)
DONNE GRATUITEMENT EN PRIME
GUIDE FINANCIER
RÉPERTOIRE DES VALEURS FINANCIÈRES ET INDUSTRIELLES DE LA FRANCE ET DES PRINCIPAUX ÉTATS
En un volume inédit, par AUGUSTE VITU, rédacteur du *Constitutionnel* et rédacteur en chef du *Journal des Chemins de fer*.
Le *Journal des Chemins de Fer* paraît tous les samedis. Il est indispensable à tous détenteurs de valeur ; il donne tous renseignements, soit verbalement, soit par correspondance, et publie des appréciations sur toutes les entreprises industrielles et commerciales.
Par suite de L'AUGMENTATION DE SON FORMAT, le *Journal des Chemins de Fer* peut actuellement traiter les questions d'assurances, de travaux publics, etc., etc.
On s'abonne à Paris, 22, RUE LA BANQUE, où les bureaux et l'administration du journal viennent d'être transférés pour cause d'agrandissement.
Et dans les départements, chez tous les libraires. Paris, 10 fr. ; départements, 12 fr. ; étranger, 18 fr.

LA 1re ORTHOGRAPHE D'USAGE
Enseignée et apprise en 45 leçons ; livre du maître et livre de l'élève ; 2 volumes in-12, 3 fr. BESCHERELLE, professeur, rue de la Monnaie, 9.

LES MODES PARISIENNES
Journal de la bonne compagnie.
Le plus élégant de tous les journaux de modes. Un numéro tous les dimanches. — 7 fr. pour trois mois. — 20, rue Bergère, Paris. — On reçoit un numéro d'essai contre 50 centimes en timbres-poste.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ. Chez tous les libraires. **15** centimes le numéro. **15** francs l'année pour Paris, 17 fr. pour les départements. Il paraît le mercredi et le samedi.

NOTE sur les dentiers hygiéniques du Dr DELABARRE, 8, r. de la Paix (Médaille d'or.)

QUESTIONS européenne, polonaise, romaine, congrès, etc. ; matières contenues dans le livre de *l'Unité politique et religieuse en Europe*. — A. de Vresse, éditeur, 55, rue Rivoli ; en vente chez les libraires ; prix 2 fr.

INDUSTRIES DIVERSES.

VITALINE STECK contre *maladies des cheveux* 20 fr. Boul. Montmartre, 18, au 2e.

CAFÉ DES ORIENTAUX Choix des meilleures sortes, supériorité et conservation indéfinies d'arôme. Ancre maison L. Marquis, galerie du Théâtre Français, 8, 9, 10, 11. Chocolats et Thés d'amateur.

BOIS DURCI Objets artistiques. 2 mtres à Londres. 7, r. Grand-Chantier. Paris.

CASSEROLE INCOMPARABLE BREV. S.G.D.G. Une ingénieuse application isole de l'air froid, l'entoure d'air chaud, empêche le gratin, enflamme le charbon et réduit de 1/2 le temps de la cuisson et la dépense du combustible. Depuis 1 fr. 50. DÉPOT CENTRAL de SAVONNEUSES, LESSIVEUSES, CAFETIÈRES et CHOCOLATIÈRES à *circulation*, 4, *boul. de Sébastopol*.

COFFRES-FORTS contre le vol et le feu. PAUBLAN, rue Saint-Honoré, 366.

DANIEL, passage des Panoramas, 52. Vente, échange, réparation d'anciens et de nouveaux châles, à des conditions exceptionnelles.

DIAMANTS. Achat et vente de diamants, bijoux. L. Félix et Cie, 1, P-Royal.

DIAMANTS, BIJOUX, ACHÈTE au plus haut prix, NATHAN, 16, pass. Colbert, esc. F.

FABRIQUE DE GLACES nues et encadrées, tous styles, Venise, etc., vendues au-dessous du cours. Sculpture en bois, immense assortiment. ALEXANDRE Jne, r. du Faub.-St-Antoine, 93-95. Paris.

LIQUEUR RASPAIL
SEULE FABRIQUE. — MAISON RASPAIL rue du Temple, 14, à Paris.
Arrêt de la cour impériale du 9 novembre 1863
Exiger les marques de fabrique : CACHET aux initiales F. V. R. ; étiquette portant la SIGNATURE de M. RASPAIL : *bouteilles en verre rouge*.

MAISON D'EMBALLAGE
60, RUE D'HAUTEVILLE.
MM. Jeanson et Paris informent MM. les commissionnaires-exportateurs que les caisses sortant de leur maison sont rainées et collées par procédé mécanique, sans augmentation sur les prix-courants. Ce système prévient les avaries résultant souvent de leur manque de solidité et de l'humidité qui entre dedans.
Usine à vapeur, quai de la Marne, 34, à La Villette.

MEUBLES d'occasion et autres, achats de mobiliers, 17, rue Meslay.

MEUBLES riches et autres, spécialité d'occasions, 49, rue N.-D.-de-Lorette.

NETTOYAGE DES TACHES
sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants sans laisser aucune odeur, par la
BENZINE COLLAS
1 fr. 25 c. le flacon, 8, rue Dauphine, à Paris. *Médaille à l'Exposition universelle.*

PIANOS supérieurs avec 300 fr. de réduction, gar. 5 ans, payab. en 18 mois. Deproux Aubert et Cie, r. du Temple, 198, près du boulevard.

PLUS DE FROID AUX PIEDS!!!
avec les SEMELLES HYGIÉNIQUES EN CRIN et au CAOUTCHOUC FUGELACROIX, br. s.g.d.g. en France et l'étr. *Méd. d'argent.* Séance du 8 janv. 1864, Hôt.-de-Ville. Ces semelles repoussent l'*humidité* et conservent aux pieds leur chaleur naturelle.
Prix f. 2 f. 60 p'hommes, 2 f. 10 p' fem., 1 f. 60 p' enf. Envoi c. mand.-t.-poste. Fab. p. Choiseul, 72, Paris.

VAUVRAY Fres Fabricants de **BRONZES** d'art et d'ameublement. Pendules, lustres, lampes, feux-gaz, suspension de salle à manger et billard, statuettes. Chiffres connus. Exposition publique, 37, rue des Marais-Saint-Martin.

VIN DE MARSALA remplaçant avantageusement le vin de Madère, la bouteille, 2 fr. 50 c. G. Pedone-Lauriel, rue des Beaux-Arts, 6.

1re CONSERVES PETITS POIS, HARICOTS VERTS, 10 boîtes, 9 fr. 50 (qual. garantie). Bougie 1re qté, 2 fr. 40 le kil. FOULON, rue Bourdaloue, 3, Paris. (Envoi en province.)

100 VOITURES en tous genres, grand choix de voitures en osier. Labourdette et Cie, avenue de l'Impératrice, 40 bis, entrée avenue de Saint-Denis, 61.

CESSIONS DE FONDS.

BOULANGERIE maison spéciale pour la vente des fonds. Delamotte et Mercier, à Paris, rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré, 9, près la halle aux blés.

CRÈMERIE Une des plus jolies crèmeries de Paris (Chaussée d'Antin), à céder pour 17,000 fr. ; affaire, 50,000 fr. ; bénéfice net, 7,000 francs. — M. Baudouin, 9, rue des Prouvaires.

MÉDECIN (clientèle de) à céder de suite à 1 h. de Paris, ch. de fer ; rapport, 10,000 f. Bel avenir. — S'adr. 4 et 6, rue de Pontbieu, Paris.

NAVIRES EN CHARGE.

PAQUEBOTS FLUVIAUX ET MARITIMES.
PASSAGERS ET MARCHANDISES.
Départs du mois de mars 1864 :
DE **St-NAZAIRE LE 5 MARS**
Par *Ville-de-Paris*, cap. AUBE jeune.
Pour *Vigo, Porto* et *Lisbonne* seulement.
DU **HAVRE LE 15 MARS**
Par *Ville-de-Malaga*, cap. AUBE aîné,
Pour *Lisbonne, Cadix, Gibraltar* et *Malaga*.
DE **St-NAZAIRE LE 25 MARS**
Par *Ville-de-Lisbonne*, cap. ORDRONNEAU.
Pour *Vigo, Porto, Lisbonne, Cadix, Gibraltar* et *Malaga*.
S'adresser pour plus amples renseignements :
A PARIS, dans les agences de la Compagnie, rue Taitbout, 62 ; boulevard Montmartre, 8, et boulevard de Strasbourg, 32.
AU HAVRE, à MM. *Soubry* et *Grosos*.
A SAINT-NAZAIRE, à MM. *Mathieu frères et Cie*.

AVIS DIVERS

CHANGEMENT DE DOMICILE
La maison A. Jarry (nouveautés pour gilets), présentement 9, rue Neuve des Bons-Enfants, sera, pour cause d'expropriation, transférée, le 15 mars prochain, 28, r. Croix des Petits-Champs.

CHEMINS DE FER RUSSES.
MAILLARD et VALLETON, 5, rue de Choiseul, achètent au comptant les actions de cette Compagnie.

CONSULTATIONS Les person. en France qui ont des créances sur de mauv. payeurs en Russie peuv. s'adr. à M. *le conseiller de cour* CH. DE FRIEDMANN, r. Richer, 42, Paris (de 10 à 1 h.), qui se charge du recouvr. Consultations sur le droit civil en Russie et sur des aff. litigieuses, telles que faillites, héritages, etc.

LEÇONS DE PIANO ET DE **COMPOSITION**
Par une méthode rationnelle et attrayante, qui réunit l'enseignement du piano à celui de l'harmonie, les élèves parviendront à une exécution brillante en moitié moins de temps que par les anciennes méthodes, et pourront écrire avec facilité leurs inspirations musicales. M. Fernen, 125, rue St-Lazare, de 10 à 11 h. du matin, (edmanche excepté).

L. MAISON ALLEMANDE F. THYWISSEN et Cie, établie depuis plusieurs années à Londres (75 Cannon street, City), ayant déjà une clientèle assurée, et qui peut offrir les meilleurs renseignements à PARIS, désire représenter quelques bonnes fabriques françaises d'étoffes pour gilets et de nouveautés pour dames.

M. FERNANDEZ ouvrira, le 1er mars, un cours gratuit d'anglais à 7 heures, d'espagnol à 8 et d'italien à 9 h. du soir. S'inscrire, 26, r. Feydeau.

La maison de banque **MAZEL, WERBROUCK** et Cie, vient d'organiser dans ses bureaux, 10, FAUBOURG MONTMARTRE, à Paris, un service spécial pour l'*escompte* et l'encaissement des coupons et pour l'exécution de tous ordres de Bourse.

Nos CRÉDIT FONCIER. TIRAGE 22 MARS. M. Coutet, 45, r. Madame, cède à 4 fr. 25 c. les chances ; expédie f° les nos c. timbres-poste.

ON demande une demoiselle capable pour une maison de nouveautés de province, aux rayons de Châles et Soieries.
S'adresser à M. Zapfle, rue du Mail, 24.

ON dem. un commandite de 30,000 f. garantis pour donner pl. d'extension à une maison de draperie en prov. S'adr. à l Ag. de l'Ind., r. Montmartre, 17.

UNE demoiselle de 29 ans désire se placer pour faire la cuisine et le ménage. Ecrire franco à M. Schmitt, rue Royale-Saint-Honoré, 24.

UN bon teneur de livres, calligraphe, dispose de 1 à 2 h. par jour. M. X..., rue Richer, 2.

VICTORIA Chevaux Calèche, Phaéton, à vendre, rue Miroménil, 11.

10 A 150,000 fr. à placer en associations. Off. J. Gout, 47, r. Bourbon-Villeneuve, 2 à 5 h.

MÉDECINE ET PHARMACIE

A TOUT LE MONDE. **LA SANTÉ** par HUREAUX, chez les libraires. Enseignement populaire de la médecine naturelle et du traitement souverain par les *plantes*. 1 vol. 1 fr. 50 et 2 fr. franco. Edit., rue des Martyrs, 10.

ASTHME, suffocation, oppression, guéris par les TUBES LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 19. Paris. — 3 fr. — Envoi franco.

DENTITION DES ENFANTS (Gde MÉDAILLE D'OR). Le *Sirop Delabarre*, si connu pour frictionner les gencives et faciliter la sortie des dents, au dépôt général, pharmacie Béral, 14, r. de la Paix, à Paris.

FRÈRES MAHON des hôpitaux depuis 1806. *Dartres, teignes*. Lundis, jeudis, de 1 à 4 h., r. des Vosges, 2 (Bastille).

LES GOUTTES JAPONAISES
calment à l'instant le MAL DE DENTS le plus aigu et en empêchent le retour en détruisant la carie. 2 fr. 50 c. et 1 fr. 50. Pharmacie carrefour de l'Odéon, 10.

MALADIES des bronches et du poumon. Toux, rhumes, catarrhes chroniques, altération de la voix. Guérison assurée par le Sirop sulfureux (poly-sulfure de potassium) inaltérable. CROSNIER, pharm., r. Montmartre, 95, 3 fr. le flacon.

MALADIES CONTAGIEUSES, *vices du sang*, **DARTRES.** Guérison rapide, sans rechutes et en secret, maladies récentes ou invétérées des deux sexes, par les biscuits du docteur OLLIVIER, le plus puissant dépuratif du sang et des humeurs, *seuls approuvés par l'Académie impériale de médecine et autorisés du gouvernement*. Une récompense de 24,000 fr. a été votée. Reconnus supérieurs à tous les mercuriaux, iodures et sudorifiques, ils guérissent très vite et à peu de frais les maladies contagieuses, les dartres, les scrofules, les maladies des femmes les plus invétérées, les engorgements des glandes, les accidents consécutifs de la bouche, du nez, des yeux, des oreilles, les douleurs rhumatismales, les démangeaisons, les rougeurs du visage, etc. A PARIS, rue Pernelle, n. 12, à l'entresol, au bout du boulevard de Sébastopol (r. d.), près de la Tour-St-Jacques. Consultations gratuites de midi à 6 h. et par lettres affr. — Dépôt dans les pharmacies.

MAUX D'YEUX. La pommade de la veuve Farnier est le remède le plus efficace et le seul autorisé par un décret impérial de 1807. Dépôts à Paris, ph. Julier, carref. de la Croix-Rouge, 1, et r. de la Feuillade, 7.

PAPIER D'ALBESPEYRES
Faub.-St-Denis, 80, et dans les princip. pharm. de tous les pays, *seul prescrit depuis 1817* par les sommités méd. pour l'entr. parfait des vésicatoires, sans odeur ni douleur. Le nom est dans chaque feuille. Un contrefacteur a été condamné à 1 an de prison.

PASTILLES DE POTARD PECTORAL UNIQUE ordonné par tous les médecins contre les rhumes, bronchite, asthme, catarrhe, oppression, irritations de poitrine, grippe et glaires. — Pharmacie, 18, rue Fontaine-Molière. En province, dans les pharmac.

PILULES DE MORISON.
Notre dépôt, n° 33, rue Louis-le-Grand, à Paris, N'EXISTE PLUS. Les boîtes de nos *véritables* pilules portent la signature de notre *seul* dépositaire en France, r. ÉVRARD, pharmacien, Boulogne-sur-Mer. Toutes les autres sont des CONTREFAÇONS NUISIBLES. MORISON ET Cie, de Londres.

TRAITEMENT du docteur **CH. ALBERT**
Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et de récompenses nationales.
Trente ans de succès et des milliers de guérisons obtenues tous les ans confirment la réputation universelle du traitement spécial du docteur CH. ALBERT. Ce traitement est peu coûteux, très facile à suivre en secret et en voyage ; il guérit radicalement sans mercure les *maladies secrètes* les plus invétérées, les écoulements récents ou chroniques, les accidents primitifs, secondaires ou tertiaires de la syphilis ; les dartres, les scrofules, et, en général, toutes les altérations du sang.
PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19.
Consultations gratuites de 9 heures du matin à 9 heures du soir, et traitement par correspondance.

DENTS MALADES TRAITEMENT SPÉCIAL, soulagement *immédiat*, guérison *radicale* et conservation *garantie*. Raffermissement des *gencives* et *dents ébranlées*. — LEVADOUR, 11, boul. Montmartre.

TALBOT MÉDECIN-DENTISTE, boulevard Montmartre, 18.

SAISON D'HIVER 1864. — **BAINS DE MER DE MONACO** — **SAISON D'HIVER 1864.**

OUVERTURE du GRAND HOTEL de PARIS depuis le 1er janvier. Cet Hôtel, organisé sur le modèle du **Grand Hôtel**, du boulevard des Capucines, à Paris, contient des appartemens somptueux et confortables. C'est sans contredit l'un des premiers établissemens de la Méditerranée. — **CUISINE FRANÇAISE.** — **Table d'hôte et Service à la carte.**

La **MAISON des BAINS**, située sur le port, offre, aux familles étrangères, la cure la plus complète par l'**HYDROTHÉRAPIE**, à l'eau douce et à l'eau de mer.

La température, toujours élevée et tiède à Monaco, est la même pendant l'hiver que celle de Paris dans les mois de juin et de juillet.

Vaste et magnifique CASINO, récemment élevé en face de la mer. MM. les étrangers y trouvent, **pendant toute l'année**, les distractions et les agrémens des Bains d'Allemagne, tels que : Hombourg, Ems et Baden-Baden.

SALONS DE CONVERSATION, DE LECTURE ET DE BAL.

CONCERT chaque jour, l'après-midi et le soir, dans la **GRANDE SALLE du CASINO.**

HOTELS, VILLAS et MAISONS MEUBLÉES : prix modérés. — **STATION TÉLÉGRAPHIQUE**

On se rend de **Paris à Monaco** en *vingt-quatre heures*; de **Lyon**, en *quinze heures*; de **Marseille**, en *huit heures*, par le *chemin de fer de la Méditerranée*, en passant par **Nice**.

Trajet de Nice à Monaco en *une heure*, par le service permanent des Bateaux à vapeur, le **Solferino** et la **Palmaria**, qui font chacun *deux voyages* par jour, aller et retour.

DÉCRET D'AUTORISATION du 25 mars 1854
SIÉGE SOCIAL : rue de **Rivoli, 182** PARIS

L'IMPÉRIALE
Compagnie anonyme d'Assurances sur la Vie, à primes fixes

GARANTIES : Capital social... 5,000,000 ; Immeubles dans Paris... 5,400,000 ; fr. 10,400,000

Rentes viagères immédiates	à 60 ans....	**10.70** 0/0
aux taux les plus avantageux	à 65....	**12.85** »
	à 70....	**15.63** »
	à 75....	**18.41** »

RENTES VIAG. DIFFÉRÉES de 5, 10, 15, 20 ans, etc.

Assurances en cas de **Vie** (DOTATION).
— en cas de **Mort** (*Constit. de l'héritage*)
— en cas de **Vie** et de **Mort** (MIXTES).
Envoi *franco* de Tarifs et de Renseignements
S'adresser **rue de Rivoli, 182**, Paris

Achats d'Usufruits et de **Nu-propriétés**.
Caisse **Professionnelle**.
— **du Clergé**.
— **des Offices**.

PLUS DE MÉDECINE! — La SANTÉ PARFAITE, rendue sans médecine, ni purgation, ni frais.
REVALESCIÈRE DU BARRY DE LONDRES guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, entérites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruits dans les oreilles, acidité, pituite, surdité, migraine, nausées et vomissements après repas et en grossesse, douleurs, aigreurs, crampes, spasmes, coliques et inflammation d'estomac et des intestins ; tout désordre des foie, nerfs, membranes muqueuses, rognons, vessie et bile ; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, bronchite, phthisie (consomption), diabètes, dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, névralgie, vice et pauvreté du sang, hydropisie, manque d'embonpoint et d'énergie. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants et pour tout âge. — **DU BARRY et Cie**, place Vendôme, 26, Paris. — 1/4 kil. 4 fr. ; 1 kil. 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil. (?), 32 fr. ; 12 kil. (franco), 60 fr.

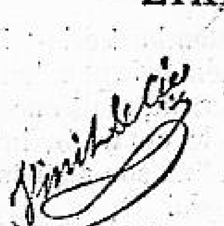
Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL POUR LA FABRICATION DU

CHOCOLATS

DE

QUALITÉ SUPÉRIEURE



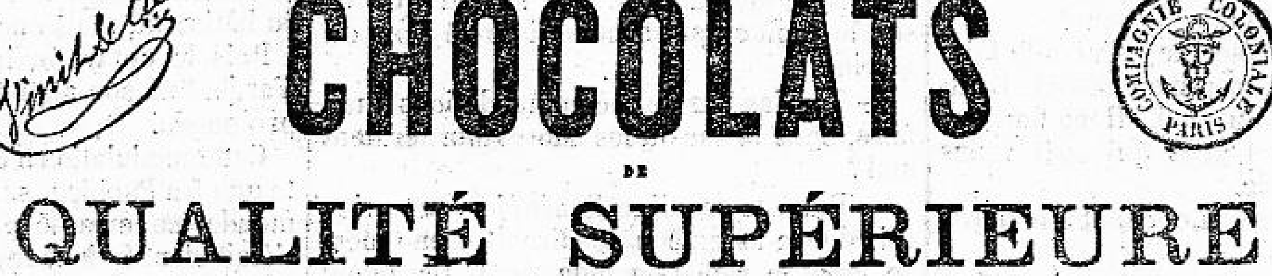
Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix ; ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé*, toutes les propriétés bienfaisantes dont ce précieux aliment est susceptible, la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas *du bon marché la question principale* : elle veut, avant tout, livrer aux Consommateurs des produits d'une *supériorité incontestable*.

Contrairement à un abus qui existe dans le Commerce, la COMPAGNIE COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et d'*extra-fins* : elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les *dénominations les plus exagérées*. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats fins*, ils sont d'une *qualité tout à fait exceptionnelle*.

La COMPAGNIE COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable, qui consiste à comprendre dans le poids annoncé *l'étain et le papier* qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la COMPAGNIE COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, *en dehors du poids des enveloppes*, de quelque nature qu'elles soient.



Chocolat de Santé		
BON ORDINAIRE ... le 1/2 kilog.	2f. 50 c.
FIN ... d°	3 »
SUPERFIN ... d°	3 50
EXTRA ... d°	4 »

Chocolat vanillé		
BON ORDINAIRE ... le 1/2 kilog.	3f. 50 c.
FIN ... d°	3 50
SUPERFIN ... d°	4 »
EXTRA ... d°	5 »

Chocolat de poche et de voyage (Par boîtes de 16 petites tablettes, 150 grammes)	
SUPERFIN, la boîte ...	2f. 25 c.
EXTRA, la boîte ...	2 50
EXTRA-SUPÉRIEUR, la boîte ...	3 »

ENTREPOT général à Paris, *Rue de Rivoli, 132*

DÉPOTS : PLACE DES VICTOIRES, 1 ; BOULEVART DES ITALIENS, 11, ...

Dans toutes les Villes, chez les principaux Commerçants

Vinaigre de Toilette
COSMACETI
55, rue Vivienne, Paris.
Par la finesse de son parfum, par le choix des plantes aromatiques qui en forment la base, le VINAIGRE DE COSMACETI se distingue de tous les vinaigres connus. Son action *douce* et *bienfaisante* donne à la fraîcheur à la peau et la blanchit *sans l'irriter*.
Dépôts chez les principaux Parfumeurs.

HYDROCLYSE nouv. IRRIGATEUR ; lavement injecté sans piston ni ressort, et n'exigeant jamais de réparations. — 6 fr. et au-dessus. Anc. maison A. PETIT, inv. des Clysoirs, r. de la Cité, 19. Paris. Dép. chez les pharm. et les quincailliers.

PAPIER WLINSI
Ce précieux Papier est recommandé comme le remède le plus efficace pour la prompte guérison des *rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, maux de reins, rhumatismes, douleurs*, etc. Une ou deux applications suffisent le plus souvent pour causer un simple démangeaison. 1 f. 50 la boîte, 1 f. 60. Pharm. r. de la Cité, 19, Paris, et les princ. pharm.

PERLES DU Dr CLERTAN
A L'ÉTHER, AUX ÉTHÉROLÉS D'ASSA-FOETIDA, DE CASTOREUM, DE VALÉRIANE, AU CHLOROFORME ET A L'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE.
Approuvées par l'Académie impériale de Médecine.
En portant l'*éther* et les *éthérolés* directement dans l'estomac sans qu'ils se volatilisent et sans que leur saveur ou leur odeur soient perceptibles, les Perles du Dr CLERTAN donnent au médecin le moyen d'agir instantanément et avec certitude dans tous les cas où ces médicaments sont indiqués.
NOTA. — Les Éthérolés sont préparés d'après les formules inscrites au Codex.
Chaque flacon de Perles porte sur l'étiquette la signature du Dr CLERTAN.
A Paris, rue Caumartin, 45, et dans toutes les villes

LES MÉDECINS français et étrangers prescrivent les **Poudres et Pastilles américaines du Dr Paterson**, de préférence à tout autre remède pour la *prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, irritations d'intestins, gastrite*, etc. Dépôt r. Réaumur, 43, et d. les prpx pharm.

SIROP FERRUGINEUX
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE
L'état liquide est celui sous lequel le fer s'assimile facilement, sans aucun trouble, et sous lequel il est préféré par les plus grands médecins dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués. Il est le meilleur auxiliaire de l'huile de foie de morue, parce qu'il y est joint le sirop dépuratif d'écorces d'oranges amères, si universellement apprécié pour la guérison des maux d'estomac, digestions pénibles, pertes d'appétit, le flacon, 4 fr. 50. Dépôt dans chaque ville de la France et à l'Étranger. A Paris, pharmacie Laroze, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26. *Vente en gros, expéditions*, maison de J.-P. Laroze, rue Fontaine-Molière, 39 bis, Paris.

LA NATIONALE
Compagnie d'assurances SUR LA VIE

RENTES VIAGÈRES immédiates et différées. — **CAPITAUX différés.** — **CAPITAUX payables au décès des assurés.** — **Participation dans les bénéfices.**

GARANTIE : 66 MILLIONS.

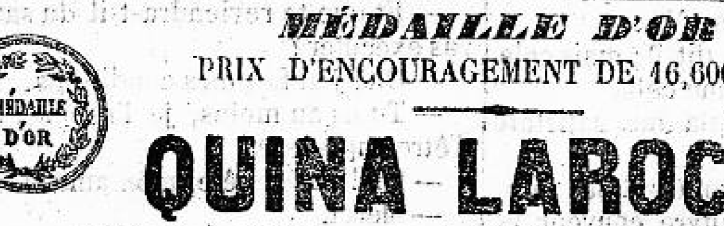
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM.
N. LAFOND, régent de la Banque de France, président du conseil.
ADMINISTRATEURS :
HOTTINGUER (Henri), banquier ;
Le baron de ROTHSCHILD (James), banquier ;
PÉRIER (Joseph), banquier, régent de la Banque de France ;
LESTAPIS (P.-F.), ancien banquier, propriétaire ;
Le comte de LA PANOUSE (A.), propriétaire ;
ANDRÉ (Ernest), anc. banquier, député au Corps Législatif ;
DELESSERT (Benjamin), ancien banquier ;
DAVILLIER (Henry), président de la Chambre de commerce de Paris, régent de la Banque de France ;
CLAUSSE, ancien notaire à Paris ;
Le comte de GERMINY (Ch.), sénateur, gouverneur honoraire de la Banque de France ;
ARCDÉACON (Sébastien), agent de change honoraire, membre du conseil général de la Seine ;
LEFEBVRE (Francis), régent de la Banque de France ;
LEMERCIER DE NERVILLE, régent de la Banque de France ;
MOREAU (Frédéric), négociant, membre du conseil d'escompte de la Banque de France.
CENSEURS :
BOURCERET (F.), ancien banquier, propriétaire ;
Le comte PILLET-WILL, banquier, régent de la Banque de France ;
MALLET (Henri), de la maison Mallet, frères et Cie, banquier.
DIRECTEUR :
ONFROY, ancien négociant, membre du conseil municipal de Paris.

13, rue de Grammont, à Paris.

MALADIES DE LA VESSIE
DES VOIES URINAIRES et MALADIES CONTAGIEUSES guéries par le SIROP de BLAYN. Seul ordonné par tous les meilleurs médecins de Paris, 3 fr., 5 fr. et 8 fr. la bouteille. BLAYN, pharmacien, 7, r. Marché-St-Honoré, 7, en face celle St-Hyacinthe. *Surtout ne pas se tromper de n°.* (Exp. en prov.)

MÉDAILLE D'OR
PRIX D'ENCOURAGEMENT DE 16,600 FR.





QUINA LAROCHE
(Extrait *complet* de Quinquina)
ÉLIXIR RÉPARATEUR ET FORTIFIANT
BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS DE QUINQUINA LES MIEUX PRÉPARÉS.
Par un procédé dont **M. LAROCHE** est l'auteur, cette Liqueur agréable et privée d'amertume tient en dissolution, sous un petit volume, l'**Extrait complet** du Quinquina, c'est à dire la **totalité** des principes actifs de cette précieuse écorce ; — les Vins et Sirops ne contiennent ces mêmes principes qu'en proportion variable et très restreinte.
Le **QUINA LAROCHE** est le spécifique le plus parfait contre les *Affections des voies digestives, l'Atonie, l'Épuisement, la Maigreur, les Pâles couleurs, le manque d'Appétit et les Convalescences paresseuses.* (Consult. la broch.)



Dépôt général à Paris, 15, rue Drouot,
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES